



Assemblée générale

Distr. générale
1^{er} mai 2013
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015*

Titre IV

Coopération internationale pour le développement

Chapitre 14

Environnement

[(Programme 11 (plan-programme biennal pour la période 2014-2015)]**

Table des matières

Vue d'ensemble	3
Orientation générale	3
Vue d'ensemble des ressources	9
Autres éléments d'information.	15
A. Organes directeurs.	17
B. Direction exécutive et administration	18
1. Bureau du Directeur exécutif.	18
2. Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants.	25
C. Programme de travail	28
Sous-programme 1. Changements climatiques.	29
Sous-programme 2. Catastrophes et conflits.	34
Sous-programme 3. Gestion des écosystèmes.	38
Sous-programme 4. Gouvernance environnementale.	42
Sous-programme 5. Produits chimiques et déchets	47

* Une version condensée du budget approuvé paraîtra sous la cote A/68/6/Add.1.

** A/67/6/Rev.1.



Sous-programme 6. Utilisation efficace des ressources	53
Sous-programme 7. État de l'environnement	58
D. Appui au programme.	64
Annexes	
I. Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2014-2015	67
II. État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle	68
III. Produits de l'exercice 2012-2013 non reconduits en 2014-2015.	74
IV. Créations et transformations de postes proposées pour l'exercice biennal 2014-2015	75

Vue d'ensemble

Tableau 14.1 **Ressources financières**

(En dollars des États-Unis)

Montant approuvé pour 2012-2013 ^a	14 181 800
Nouveau mandat découlant de la résolution 67/213 de l'Assemblée générale	31 098 100
Variation découlant de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale	(1 375 500)
Variation	29 722 600
Montant proposé par le Secrétaire général pour 2014-2015 ^a	43 904 400

^a Aux taux révisés de 2012-2013.

Tableau 14.2 **Postes**

	Nombre	Classe
<i>Budget ordinaire</i>		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2012-2013	48	1 SGA, 3 D-2, 1 D-1, 8 P-5, 11 P-4, 5 P-3, 2 P-2, 1 G(1 ^{re} C), 5 G(AC), 11 AL
Créations	25	1 D-1, 1 P-3, 1 G(AC) (Direction exécutive et administration); 1 P-5, 2 P-4 (sous-programme 1); 2 P-4 (sous-programme 2); 1 P-5, 2 P-4 (sous-programme 3); 4 P-4, 1 G(AC) (sous-programme 4); 1 P-5, 2 P-4 (sous-programme 5); 1 P-5, 3 P-4 (sous-programme 6); 1 P-5, 1 P-3 (sous-programme 7)
Transformations	60	1 SSG, 1 D-1, 2 P-5, 1 G(AC), 1 AL (Direction exécutive et administration); 1 D-1, 1 P-5, 3 P-4 (sous-programme 1); 1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 2 P-3 (sous-programme 2); 1 D-1, 1 P-5, 3 P-4 (sous-programme 3); 3 P-5, 6 P-4, 1 P-3, 3 G(AC) (sous-programme 4), 1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 2 P-3 (sous-programme 5); 1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3 (sous-programme 6); 3 D-1, 1 P-5, 6 P-4, 3 P-3, 1 G(AC) (sous-programme 7); et 1 D-2, 1 P-5, 1 P-2 (appui au programme)
Postes proposés pour l'exercice biennal 2014-2015	133	1 SGA, 1 SSG, 4 D-2, 11 D-1, 25 P-5, 47 P-4, 16 P-3, 3 P-2, 13 G(AC), 12 AL

Orientation générale

- 14.1 Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) est l'organe subsidiaire de l'Assemblée générale chargé de la protection de l'environnement et de la coordination des mesures prises dans ce domaine. Son mandat découle de la résolution 2997 (XXVII) de l'Assemblée. Son Conseil d'administration en a précisé le rôle et le mandat dans sa décision 19/1, contenant la Déclaration de Nairobi sur le rôle et le mandat du Programme des Nations Unies pour l'environnement, que l'Assemblée a approuvés dans l'annexe à sa résolution S/19-2. L'Assemblée est revenue sur le rôle du PNUE dans ses résolutions 53/242 et 67/213. L'objectif essentiel du PNUE pour la période 2014-2017 est de faciliter la transition vers un développement équitable,

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et organigrammes : AL : agent local; BO : budget ordinaire; G(AC) : agent des services généraux (Autres classes); G(1^{re}C) : agent des services généraux (1^{re} classe); RxB : ressources extrabudgétaires; SGA : Secrétaire général adjoint; SSG : Sous-Secrétaire général.

peu générateur de carbone et sobre en ressources reposant sur la protection et l'utilisation rationnelle des services rendus par les écosystèmes, une gouvernance cohérente et plus efficace de l'environnement et l'atténuation des risques environnementaux. À terme, son objectif est de renforcer le bien-être des générations actuelles et futures et de contribuer à la réalisation des objectifs mondiaux en matière d'environnement.

- 14.2 Pour atteindre ses objectifs, le PNUE envisage de jouer un rôle de chef de file en ce qui concerne les questions environnementales au sein du système des Nations Unies et au-delà, conformément aux dispositions de la résolution 67/213 de l'Assemblée générale. L'un des volets fondamentaux de son programme de travail consiste donc à favoriser la cohérence des mesures à prendre pour traiter les problèmes de l'environnement, afin de garantir une démarche coordonnée de l'ensemble du système pour réduire la dispersion des efforts et accroître l'efficacité et l'efficience. Le PNUE renforcera son rôle moteur dans les organes de coordination de l'ONU et dirigera l'action menée pour formuler des stratégies des Nations Unies concernant l'environnement aux niveaux national, régional et mondial de manière à optimiser les possibilités de développement écologiquement rationnel, en mettant à profit la valeur ajoutée qu'apporte le système des Nations Unies. La stratégie vise à investir dans des partenariats, en particulier dans le cadre du système, avec les sociétés en transition en vue de parvenir à un développement équitable, à faibles consommation et émission de carbone et sobre en ressources, qui repose sur la préservation et l'utilisation rationnelle des services rendus par les écosystèmes et l'atténuation des risques environnementaux.
- 14.3 Le PNUE continuera à renforcer ses partenariats stratégiques avec des institutions gouvernementales et les grands groupes pour favoriser le changement et atteindre des résultats largement supérieurs à ceux qu'il obtiendrait en agissant seul. Comme l'a affirmé la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, le renforcement des partenariats doit consister à associer les grands groupes en tant qu'acteurs essentiels de la mise en œuvre des engagements pris en ce qui concerne l'environnement et faire participer les parties intéressées aux nouveaux mécanismes visant à favoriser la transparence en s'appuyant sur les modèles et pratiques de référence établis par des institutions multilatérales compétentes. Le PNUE fera en sorte que tous les grands groupes dont les activités influent sur telle ou telle question relative à l'environnement, ou en subissent les effets, participent par l'intermédiaire de leurs réseaux mondiaux, régionaux ou nationaux pertinents. Il fera donc en sorte que, dans l'ensemble de son programme d'action, les activités visant à intensifier l'application de normes, méthodes et outils tiennent compte du potentiel des grands groupes les mieux placés pour travailler de concert avec lui et d'autres organismes des Nations Unies. Dans ce contexte, il redéfinira et renforcera ses relations avec ses comités nationaux, présents dans 36 pays, dans le but de tirer le meilleur parti des services de sensibilisation qu'ils peuvent rendre au niveau national et pour que le public puisse accéder à ses produits et à ses services.
- 14.4 Faisant suite à l'invitation lancée par la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, l'Assemblée générale a décidé, dans sa résolution 67/213, de renforcer et revaloriser le PNUE de plusieurs manières. La stratégie du PNUE a essentiellement pour objet de faire en sorte que les objectifs visant à accroître l'efficience, la transparence et l'utilisation des résultats obtenus, aide l'administration à prendre des décisions plus judicieuses, fassent partie intégrante de toutes ses opérations. Il tiendra compte des résultats de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies conformément à l'esprit de l'examen. Il s'intéressera particulièrement aux moyens de tirer le meilleur parti de la coopération pour le développement et des modalités d'intervention des organismes des Nations Unies au niveau des pays.

- 14.5 Le renforcement des capacités et l'appui technologique sous-tendent toutes les activités d'assistance aux pays prévues dans le programme de travail du PNUE. Celui-ci intègre à tous les niveaux la problématique hommes-femmes et des mesures de protection environnementale et sociale pour traduire l'importance accordée par la Conférence des Nations Unies sur le développement durable aux questions de justice sociale, en tant qu'élément central de l'action menée par le PNUE pour promouvoir la viabilité écologique. Dans le cadre de l'application de la décision 23/11 de son Conseil d'administration sur l'égalité entre les hommes et les femmes et l'environnement, le PNUE continuera de veiller à intégrer la problématique hommes-femmes dans son programme de travail.
- 14.6 Dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, l'économie verte est l'un des outils essentiels de la réalisation du développement durable; l'aide que le PNUE apportera aux pays à cet égard constituera l'un des principaux piliers de son programme de travail. Le PNUE renforcera en particulier sa coopération avec l'Organisation internationale du Travail en ce qui concerne les perspectives d'emploi décent dans l'économie verte. Il contribuera aux travaux du système des Nations Unies visant à répondre à la nécessité de mieux mesurer les progrès accomplis pour améliorer le produit intérieur brut dans le but d'adopter des orientations plus judicieuses.
- 14.7 Le PNUE concentrera ses efforts dans sept domaines d'activité prioritaires pendant l'exercice biennal 2014-2015 :
- a) Changements climatiques;
 - b) Catastrophes et conflits;
 - c) Gestion des écosystèmes;
 - d) Gouvernance environnementale;
 - e) Produits chimiques et déchets;
 - f) Efficacité des ressources;
 - g) État de l'environnement.
- 14.8 Le nouveau sous-programme, État de l'environnement, découle des résultats de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement durable et répond à la nécessité d'accorder une plus grande visibilité et une plus grande attention aux travaux du PNUE sur la question. Pendant la période 2010-2013, le PNUE a mené des activités au titre du sous-programme sur la gouvernance environnementale qui ont permis un examen général des questions touchant l'environnement et des questions nouvelles, ainsi que de l'accès à l'information (principe 10 d'Agenda 21). Ces activités ont été transférées au nouveau sous-programme, État de l'environnement, qui leur est entièrement consacré et tient compte de l'accent mis dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable sur le rôle de la science, l'utilisation de l'information dans la prise de décisions, la sensibilisation du public aux questions essentielles touchant l'environnement, le renforcement de l'interface entre science et décision, l'utilisation d'évaluations, la participation de la société civile et d'autres partenaires, et l'évaluation des progrès accomplis en vue d'honorer tous les engagements relatifs au développement durable. Le sous-programme permettra de mieux faire connaître aux partenaires clefs du PNUE, qu'ils appartiennent ou non au système des Nations Unies, les résultats obtenus dans l'étude de l'état de l'environnement.
- 14.9 Les travaux menés au titre de ce nouveau sous-programme et les produits tels que les rapports sur l'avenir de l'environnement mondial permettront de diffuser d'importantes données d'expérience et connaissances concernant, par exemple, les objectifs convenus à l'échelle mondiale dans le cinquième rapport sur l'avenir de l'environnement mondial et le processus d'élaboration des objectifs de développement durable énoncés dans le document final de la Conférence des Nations

Unies sur le développement durable. Ils nécessiteront des informations sur les indicateurs, des données et des rapports réguliers sur l'environnement et le développement durable, ainsi que des dispositifs et des stratégies pour faire progresser l'intégration des trois dimensions du développement durable.

- 14.10 **Changements climatiques.** Dans le cadre de la démarche adoptée par l'ONU pour faire face aux changements climatiques, le PNUE collaborera avec ses partenaires – notamment le secteur privé – en vue : a) de renforcer la résistance des pays face aux changements climatiques au moyen de mesures reposant sur la prise en compte des écosystèmes et de mesures d'adaptation complémentaires; b) de favoriser le transfert et l'utilisation efficace des techniques d'exploitation des sources d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique pour promouvoir un développement peu générateur de carbone; et c) d'appuyer la planification et l'exécution de projets visant à réduire les émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts. La mise en œuvre de politiques énergétiques nationales et infranationales, l'appui à un développement peu générateur de carbone, des technologies énergétiques moins polluantes, de meilleurs systèmes de transport en commun, des véhicules moins polluants, l'adaptation aux changements climatiques et les forêts faisaient partie des principaux domaines devant recevoir une attention particulière selon la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Pour ce faire, le PNUE mènera des évaluations scientifiques, fournira des conseils sur les orientations, la planification et la législation, facilitera l'accès au financement, lancera des projets pilotes, favorisera l'intégration de ces démarches au moyen des programmes nationaux de développement, favorisera la sensibilisation aux changements climatiques et la diffusion d'informations sur ce thème, encouragera le partage du savoir par l'entremise de réseaux consacrés aux changements climatiques et soutiendra le processus de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique.
- 14.11 **Catastrophes et conflits.** Dans le cadre des stratégies adoptées à l'échelle du système des Nations Unies en ce qui concerne la réduction des risques de catastrophe et la préparation aux catastrophes, la prévention des conflits, les secours et le relèvement après une catastrophe ou un conflit, ainsi que la consolidation de la paix, le PNUE jouera un rôle de premier plan dans le renforcement des capacités nationales d'exploitation durable des ressources naturelles et de gestion de l'environnement afin : a) de réduire les risques de catastrophe et de conflit; et b) de favoriser un relèvement durable après une catastrophe ou un conflit, étant donné en particulier que la Conférence des Nations Unies sur le développement durable a réaffirmé la nécessité d'appuyer les pays dans leurs efforts visant à réduire les risques et accroître la résilience. Il atteindra ces objectifs en fournissant des évaluations des risques environnementaux et des études d'impact sur l'environnement, des orientations, un appui institutionnel et des services de formation et de médiation, ainsi qu'en mettant à l'essai de nouvelles solutions pour la gestion des ressources naturelles. Ce faisant, conformément aux dispositions de la décision 26/15 de son conseil d'administration, il s'efforcera de mobiliser les partenaires qui coopèrent avec les pays pour qu'ils intensifient leur action en matière de réduction des risques et de secours et de relèvement, y compris les missions humanitaires et les missions de maintien de la paix des Nations Unies. Il continuera de faire en sorte que des questions environnementales soient prises en compte et bénéficient d'un rang de priorité élevé dans les politiques interinstitutionnelles et les processus de planification pertinents.
- 14.12 **Gestion des écosystèmes.** Pour relever le défi posé par l'insécurité alimentaire et le manque d'accès à l'eau, le PNUE s'efforcera de favoriser une bonne gestion de la biodiversité, en particulier des écosystèmes, et donc de soutenir des solutions intégrées et intersectorielles visant à améliorer la résilience et la productivité des paysages interdépendants et des écosystèmes et espèces qui leur sont associés. C'est ainsi qu'il a) défendra des solutions de gestion intégrée des terres et de l'eau contribuant à renforcer la résilience et la productivité des systèmes terrestres et aquatiques, ce qui

permettra de maintenir des processus écologiques naturels favorisant les systèmes de production alimentaire, et de veiller à ce que l'eau soit en quantité suffisante et de bonne qualité; b) encouragera la gestion des littoraux et des systèmes marins afin d'assurer la préservation des services rendus par les écosystèmes marins; et c) aidera à promouvoir un environnement favorable aux écosystèmes, y compris transfrontaliers, à la demande de tous les pays concernés. Son objectif sera de donner aux pays les moyens de préserver les services écosystémiques aux fins du bien-être de l'humanité et de la diversité biologique. Il s'acquittera de ces tâches dans le cadre des accords multilatéraux sur l'environnement relatifs à la biodiversité et fournira un appui aux pays pour créer des conditions propices à l'application de ces accords, en accordant une attention particulière aux Objectifs d'Aichi pour la biodiversité. Il aidera également les pays qui en font la demande à prendre en compte les valeurs liées à la biodiversité dans les stratégies de développement et de réduction de la pauvreté et les activités de planification mises en œuvre au niveau national.

- 14.13 *Gouvernance de l'environnement.* Le sous-programme répond directement à la nécessité de renforcer la gouvernance internationale de l'environnement exprimée dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, que l'Assemblée générale a approuvé dans sa résolution 67/213. En collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, le PNUE s'efforcera d'assurer la cohérence et de créer des effets de synergie en matière de gouvernance environnementale en menant les activités suivantes : a) il fournira un appui aux organismes des Nations Unies et aux accords multilatéraux sur l'environnement, en mettant à profit les mécanismes de coordination de l'ONU pour améliorer la coordination des activités de renforcement des politiques et programmes; b) il aidera les pays qui en font la demande à renforcer les institutions nationales chargées des questions d'environnement et à étoffer leur législation environnementale et à mettre en œuvre des politiques nationales de défense de l'environnement; et c) il aidera les pays qui en font la demande à davantage prendre en considération la viabilité écologique dans les plans et politiques nationaux et régionaux. Il s'attachera essentiellement à aider les pays à élaborer les volets environnementaux des objectifs de développement durable et à faire rapport à ce sujet, comme l'a recommandé la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Il renforcera pour ce faire les contacts entre décideurs et scientifiques. Le PNUE s'attachera de surcroît à promouvoir une participation accrue des parties prenantes à la prise de décisions relatives à l'environnement et à renforcer leur accès à la justice, conformément au principe 10 et autres principes pertinents de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement.
- 14.14 *Produits chimiques et déchets.* Dans le contexte de l'action menée par les organismes des Nations Unies, et en étroite collaboration avec les parties aux accords multilatéraux sur l'environnement relatifs aux produits chimiques, le PNUE s'efforcera d'atténuer les effets des produits chimiques et des déchets sur l'environnement et la santé humaine. En donnant suite à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, il s'emploiera à aider les pays à renforcer leurs capacités de gestion de ces produits et déchets, y compris ceux provenant des appareils électriques et électroniques, et à exercer d'ici à 2020 une gestion rationnelle des produits chimiques pendant leur cycle de vie. Pour réaliser cet objectif, il s'attachera à aider les pays à renforcer le cadre réglementaire et institutionnel dont ils disposent pour garantir une bonne gestion des déchets. Il veillera à l'application de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques adoptée à Dubaï en 2006, qu'il renforcera, et soutiendra l'élaboration d'accords multilatéraux sur l'environnement relatifs aux produits chimiques et aux déchets. Ces activités visent également l'élaboration d'un instrument juridiquement contraignant relatif au mercure, ainsi que le renforcement de la coopération et de la coordination relatives à l'application, au niveau national, de l'ensemble des accords multilatéraux sur l'environnement relatifs aux produits chimiques et aux déchets. De surcroît, le PNUE suivra de près les tendances en matière de production, d'utilisation et de rejet de produits chimiques, en encourageant et en favorisant une

gestion rationnelle desdits produits et déchets, dans le cadre notamment de partenariats multipartites.

- 14.15 *Utilisation efficace des ressources.* Le PNUE favorisera la réforme des politiques publiques, l'évolution des pratiques de gestion du secteur privé et une sensibilisation accrue des consommateurs afin de réduire les effets de la croissance économique en ce qui concerne l'épuisement des ressources et la dégradation de l'environnement. Il collaborera avec son réseau de partenaires afin : a) de renforcer la base scientifique nécessaire à la prise de décisions et de fournir un appui aux gouvernements, aux municipalités et autres autorités locales et au secteur privé pour l'élaboration et l'application de politiques et d'outils visant à accroître l'efficacité des ressources, y compris aux fins d'une consommation et d'une production durables et d'une économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté; b) de favoriser l'application de procédés de gestion de l'environnement et du cycle de vie pour accroître l'utilisation efficace des ressources dans l'élaboration d'orientations sectorielles et dans les opérations commerciales et financières conformément à des chaînes de valeur universelles, en utilisant les partenariats public-privé comme principaux agents d'exécution; et c) de promouvoir l'adoption par les institutions publiques et les organismes du secteur privé de politiques et d'outils relatifs à la consommation, et de sensibiliser les consommateurs à des modes de vie plus viables. Dans son document final, la Conférence des Nations Unies sur le développement durable a mis l'accent sur l'importance que revêtent l'amélioration de l'efficacité de la chaîne d'approvisionnement alimentaire ainsi que la communication par les entreprises d'informations sur l'impact environnemental de leurs activités, deux activités visées par le sous-programme. La Conférence ayant adopté le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables, le PNUE, qui a été officiellement désigné pour en assurer le secrétariat, s'attachera en priorité à appuyer ces travaux. Dans le cadre du suivi des décisions issues de la Conférence, il s'efforcera de faire mieux comprendre les possibilités et les défis, ainsi que les coûts et les avantages, des politiques de promotion d'une économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté. Il aidera les pays disposés à s'engager sur la voie d'une telle transition à se doter d'un ensemble judicieux de politiques et à mettre en commun leurs données d'expérience, leurs connaissances et leurs pratiques de référence. Il fournira de surcroît un appui et des conseils aux partenaires intéressés, notamment ceux du milieu des affaires et de l'industrie et d'autres grands groupes, pour les aider à élaborer des stratégies de promotion d'une économie verte qui soutiennent des politiques nationales et sectorielles aux fins du développement durable et de l'élimination de la pauvreté.
- 14.16 *État de l'environnement.* L'une des premières missions du PNUE est de suivre l'état de l'environnement mondial de manière systématique et coordonnée et de signaler rapidement les nouveaux problèmes pour que les décideurs et le grand public puissent prendre des décisions éclairées. Dans sa résolution 67/213, l'Assemblée générale a renouvelé ce mandat et notamment réaffirmé que le PNUE devait continuer de procéder à des évaluations environnementales mondiales actualisées, approfondies, scientifiquement crédibles et présentant un intérêt pratique, en étroite consultation avec les États Membres, afin d'appuyer la prise de décisions à tous les niveaux. Ce nouveau sous-programme regroupe des activités primordiales qui relevaient précédemment du sous-programme relatif à la gouvernance environnementale et a pour but de renforcer l'évaluation intégrée, l'interprétation et la cohérence des données d'information environnementales, économiques et sociales en vue d'évaluer l'état de l'environnement, de déceler les nouveaux problèmes, de suivre les progrès accomplis vers la viabilité de l'environnement, en tenant compte d'objectifs tels que les Objectifs d'Aïchi pour la biodiversité, et ainsi de faciliter l'élaboration des politiques au niveau mondial. Les objectifs environnementaux convenus à l'échelle mondiale dans le cinquième rapport sur l'avenir de l'environnement continueront de servir de critères pour l'évaluation de l'état de l'environnement. Le PNUE appuiera les initiatives

de renforcement des capacités dans les pays en développement qui s'engagent à surveiller l'environnement et à publier des données et informations à ce sujet sur les réseaux publics, conformément au principe 10 de la Déclaration de Rio. Qui plus est, il favorisera une participation accrue des parties intéressées à la prise de décisions relatives à l'environnement, notamment en produisant, en analysant, en rassemblant, en mettant à disposition et en diffusant des données d'information intégrées sur l'environnement, conformément aux décisions de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Il redoublera d'efforts pour publier ses documents officiels dans toutes les langues officielles de l'ONU.

- 14.17 Chaque sous-programme concernant des questions transversales, le PNUE en assurera l'exécution dans le cadre d'une collaboration étroite de toutes ses divisions. En particulier, en ce qui concerne les activités entreprises aux niveaux national, sous-régional et régional, les bureaux régionaux joueront un important rôle de coordination aux niveaux national et régional, en s'employant à créer et à renforcer des partenariats avec d'autres acteurs sur le terrain pour maximiser les résultats et intensifier les efforts. Bien que les sous-programmes soient présentés séparément, l'optimisation des complémentarités permettra au PNUE d'atteindre ses objectifs. Par exemple, les principes et approches sous-tendant les sous-programmes consacrés à la gestion des écosystèmes et aux changements climatiques seront pris en compte dans les activités menées dans le cadre du sous-programme relatif aux catastrophes et conflits, de manière que les solutions et outils pertinents élaborés dans le cadre de ces sous-programmes soient mis en œuvre dans les pays qui sont touchés par une catastrophe ou un conflit ou y sont exposés. De même, le PNUE cherchera à dégager des effets de synergie entre ses travaux sur les systèmes marins, menés dans le cadre du sous-programme consacré à la gestion des écosystèmes, et ses activités concernant les sources terrestres de pollution, entreprises au titre du sous-programme relatif aux produits chimiques et aux déchets. Grâce à l'utilisation efficace des ressources et au découplage, les travaux entrepris dans le cadre du sous-programme sur l'utilisation efficace des ressources contribueront aux activités sur le rendement énergétique menées dans le cadre du sous-programme relatif aux changements climatiques, ainsi qu'à la mise en œuvre des sous-programmes relatifs à la gestion des écosystèmes – en favorisant une diminution de l'utilisation des ressources naturelles – et à la gestion des produits chimiques et déchets – en encourageant une production responsable et une réduction maximale des déchets. Une étroite corrélation devant être établie entre les travaux menés par le PNUE sur les produits pouvant remplacer les substances menaçant l'ozone, d'une part, et le rendement énergétique, d'autre part, il faudra coordonner les efforts entrepris dans ces domaines au titre des sous-programmes relatifs aux produits chimiques et déchets et aux changements climatiques. De la même façon, les activités entreprises au titre du sous-programme relatif à la gouvernance environnementale seront exécutées en étroite corrélation avec les activités exécutées dans le cadre des autres sous-programmes, qu'elles compléteront.

Vue d'ensemble des ressources

- 14.18 Les ressources demandées au titre du présent chapitre pour l'exercice biennal 2014-2015 s'élèvent à 43 904 400 dollars, avant actualisation des coûts, soit une diminution nette de 29 772 600 dollars (210 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice précédent. Cette variation résulte de deux facteurs : a) la revalorisation et le renforcement du PNUE, conformément au paragraphe 4 de la résolution 67/213 de l'Assemblée générale; et b) la variation découlant de la résolution 67/248. L'augmentation nette de 29 772 600 dollars tient essentiellement à la proposition de créer 25 postes et de transformer 60 postes financés au moyen de ressources extrabudgétaires en postes imputés sur le budget ordinaire. L'annexe IV fournit des précisions sur ces 85 postes.

14.19 Les principaux éléments retenus pour guider l'établissement du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015, compte tenu des décisions de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, sont les suivants :

- a) Le projet de budget-programme étant l'occasion de mettre en pratique pour la première fois, les décisions de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, il doit permettre une véritable transformation et non pas de simples améliorations ponctuelles;
- b) Le renforcement et la revalorisation du PNUE, qui lui donneront une nouvelle position stratégique par rapport aux organismes des Nations Unies, passent par le renforcement de son bureau de liaison à New York afin de fournir un meilleur appui aux travaux du Groupe de la gestion de l'environnement. Le but est de mieux servir et guider les organismes des Nations Unies et les États Membres, pour bénéficier à ces derniers, et d'avoir l'effet multiplicateur que permettent des partenariats, plutôt que de faire double emploi avec les efforts déployés par d'autres entités des Nations Unies, par exemple celles qui sont déjà opérationnelles au niveau des pays;
- c) Le PNUE doit être davantage en mesure d'agir dans des emplacements stratégiques. Ses bureaux régionaux joueront un rôle plus important en veillant à la cohérence des activités au niveau des pays et à l'échelon régional, et en resserrant la coordination avec les organismes des Nations Unies. Leurs spécialistes assureront la liaison et la coordination avec les parties aux accords multilatéraux relatifs à l'environnement et appuieront les activités de renforcement des capacités et de transfert des techniques menées par le PNUE dans les différentes régions au titre des sous-programmes. Les bureaux régionaux joueront également un rôle plus important en optimisant les activités exécutées par d'autres partenaires dans les régions qu'ils couvrent pour stimuler l'application des outils et directives du PNUE. Le but est d'amplifier l'impact des activités menées au titre de tous les sous-programmes;
- d) Un appui accru doit être fourni à tous les pays en développement pour répondre à leurs besoins de renforcement des capacités et de transfert de technologies;
- e) L'appui du PNUE doit être réorienté vers la coopération Sud-Sud, en tenant compte de sa complémentarité avec d'autres modes de coopération;
- f) Une nouvelle impulsion doit être donnée au partenariat avec les grands groupes aussi bien par le siège du PNUE que par ses bureaux régionaux;
- g) Des ressources stables doivent être consacrées aux échanges entre scientifiques et décideurs, y compris les évaluations environnementales mondiales, et la capacité des pays en développement de produire, rassembler, analyser et exploiter les informations et les résultats de ces évaluations doit être renforcée;
- h) La mise en œuvre des priorités liées à la gouvernance doit devenir une fonction essentielle, en particulier dans le contexte des organismes des Nations Unies et des accords multilatéraux relatifs à l'environnement, en exploitant les avantages comparatifs du PNUE à cet égard. En investissant dans le PNUE, les États Membres multiplieront les incidences de leur contribution aux accords multilatéraux relatifs à l'environnement;
- i) La participation de la société civile doit être garantie. Le PNUE fera en sorte que les parties intéressées participent comme il se doit à l'examen de nouveaux modèles et à la promotion du principe de transparence; il établira des liens avec la société civile et renforcera les moyens dont disposent ses bureaux régionaux pour dialoguer avec elle. Ses spécialistes régionaux exécuteront également des activités de sensibilisation et de collaboration avec la société civile, qui compléteront celles engagées par le siège;

- j) Le PNUE doit se montrer plus réceptif et responsable à l'égard des États membres. Le programme de travail du PNUE sera financé essentiellement au moyen de ressources extrabudgétaires, mais étant donné que le renforcement de sa réceptivité et de sa responsabilité fait partie des éléments essentiels de la composante appui au programme du PNUE, il faudra renforcer les capacités d'appui opérationnel essentielles au regard des stratégies concernant l'environnement à l'échelle du système des Nations Unies dans les domaines tels que la mobilisation des ressources, les services juridiques et les partenariats.

14.20 La répartition des ressources est indiquée dans les tableaux 14.3 à 14.5 ci-après.

Tableau 14.3 **Ressources financières par composante**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

	Variation											
	2010-2011 (dépenses effectives)	2012-2013 (taux révisés)	Ajustement technique (effet- report et dépenses non renou- velables)	Nouveaux mandats et transferts entre les compo- santes	Résolution 67/248	Rapport sur l'esquisse budgétaire ^a	Total	Pour- centage	Total avant actua- lisation des coûts	Actua- lisation des coûts	2014-2015 (montant prévu)	
A. Organes directeurs	85,3	87,0	–	–	–	–	–	–	87,0	10,0	97,0	
B. Direction exécutive et administration	6 482,2	4 933,0	–	2 634,2	–	–	2 634,2	53,4	7 567,2	597,5	8 164,7	
C. Programme de travail												
1. Changements climatiques	1 099,6	1 064,8	–	2 735,4	–	–	2 735,4	256,9	3 800,2	538,0	4 338,2	
2. Catastrophes et conflits	593,8	493,6		2 334,6	(4,5)	–	2 330,1	472,1	2 823,7	343,1	3 166,8	
3. Gestion des écosystèmes	1 901,6	1 935,9	–	2 718,3	–	–	2 718,3	140,4	4 654,2	550,1	5 204,3	
4. Gouvernance environnementale	4 003,3	3 605,2	–	5 996,0	(657,7)	–	5 338,3	148,1	8 943,5	791,6	9 735,1	
5. Produits chimiques et déchets	371,8	438,8	–	2 573,3	–	–	2 573,3	586,4	3 012,1	545,6	3 557,7	
6. Utilisation efficace des ressources	450,8	433,9	–	2 557,9	(26,5)	–	2 531,4	583,4	2 965,3	677,9	3 643,2	
7. État de l'environnement	–	–	–	8 489,7	(686,8)	–	7 802,9	–	7 802,9	656,7	8 459,6	
Total partiel, C	8 420,9	7 972,2	–	27 405,2	(1 375,5)	–	26 029,7	326,5	34 001,9	4 103,0	38 104,9	
D. Appui au programme	–	1 189,6	–	1 058,7	–	–	1 058,7	89,0	2 248,3	40,5	2 288,8	
Total partiel, 1	14 988,4	14 181,8	–	31 098,1	(1 375,5)	–	29 722,6	209,6	43 904,4	4 751,0	48 655,4	

Titre IV Coopération internationale pour le développement

2) Ressources extrabudgétaires

	2010-2011 (dépenses effectives)	2012-2013 (montant estimatif)	2014-2015 (montant prévu)
A. Organes directeurs	–	–	–
B. Direction exécutive et administration	13 257,3	15 809,4	20 599,6
C. Programme de travail	378 415,6	557 309,3	525 294,3
D. Appui au programme	33 531,4	31 314,8	38 206,1
Total partiel, 2	425 204,3	604 433,5	584 100,0
Total	440 192,7	618 615,3	632 755,4

^a A/67/529 et Corr.1.

Tableau 14.4 Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
			Budget ordinaire		Ressources extrabudgétaires			
	2012- 2013	2014- 2015	2012- 2013	2014- 2015	2012- 2013	2014- 2015	2012- 2013	2014- 2015
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	–	–	1	1	2	2
SSG	–	1	–	–	–	–	–	1
D-2	3	4	–	–	6	3	9	7
D-1	1	11	–	–	38	28	39	39
P-5	8	25	–	–	80	77	88	102
P-4/3	16	63	–	–	292	252	308	315
P-2/1	2	3	–	–	69	70	71	73
Total partiel	31	108	–	–	486	431	517	539
Agents des services généraux								
1 ^{re} classe	1	1	–	–	–	–	1	1
Autres classes	5	12	–	–	–	–	5	12
Total partiel	6	13	–	–	–	–	6	13
Catégories diverses								
Agents locaux	11	12	–	–	311	290	322	302
Total partiel	11	12	–	–	311	290	322	302
Total	48	133	–	–	797	721	845	854

Tableau 14.5 Répartition des ressources par composante, en pourcentage

	Budget ordinaire	Ressources extrabudgétaires
A. Organes directeurs	0,2	–
B. Direction exécutive et administration		
1. Bureau du Directeur exécutif	13,6	3,5
2. Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants	3,6	–
Total partiel, B	17,2	3,5
C. Programme de travail		
1. Changements climatiques	8,7	20,2
2. Catastrophes et conflits	6,4	6,9
3. Gestion des écosystèmes	10,6	23,5
4. Gouvernance environnementale	20,3	8,5
5. Produits chimiques et déchets	6,9	12,5
6. Utilisation efficace des ressources	6,8	12,6
7. État de l'environnement	17,8	5,8
Total partiel, C	77,5	90,0
D. Appui au programme	5,1	6,5
Total	100,0	100,0

Nouveaux mandats et transferts entre les composantes

- 14.21 Des ressources d'un montant de 31 098 100 dollars sont demandées en application de la résolution 67/213 par laquelle l'Assemblée générale a décidé de revaloriser et de renforcer le PNUE de la manière décrite aux alinéas a) à h) du paragraphe 88 du document issu de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons », qu'elle a fait sien dans sa résolution 66/288.

Variation découlant de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale

- 14.22 S'agissant de la décision prise par l'Assemblée générale dans sa résolution 67/213 de revaloriser et de renforcer le PNUE, une réduction des crédits d'un montant de 1 375 500 dollars est proposée conformément à la résolution 67/248 dans le cadre des incidences financières de l'application de la résolution 67/213. Les principales réductions, chiffrées à 1 375 500 dollars, sont indiquées dans le tableau 14.6 ci-dessous.

Tableau 14.6 Principales variations découlant de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale

Réduction nette : moyens nécessaires	Description	Réduction : produits	Réduction : objectifs de résultats
1. Programme de travail	Changement des modalités de financement des activités de coordination, qu'il était initialement proposé de financer au moyen du budget ordinaire	–	–
<i>Sous-programme 4</i>	Montant total de la réduction : 657 700 dollars		

<i>Réduction nette : moyens nécessaires</i>	<i>Description</i>	<i>Réduction : produits</i>	<i>Réduction : objectifs de résultats</i>
Réduction : 1 P-4 : administrateur de programme 1 G(AC) : assistant (programmes)	Les deux postes, qui sont consacrés au renforcement du rôle de coordination du PNUE dans le système des Nations Unies, seraient financés au moyen de ressources extrabudgétaires.		
2. Programme de travail	Changement des modalités de financement des activités de sensibilisation, qu'il était initialement proposé de financer au moyen du budget ordinaire	-	-
<i>Sous-programme 7</i>	Montant total de la réduction : 717 800 dollars		
Réduction : 1 P-4 : administrateur de programme 1 P-4 : porte-parole	Les deux postes sont consacrés au renforcement de la capacité de sensibilisation. Le PNUE vise à renforcer les capacités des bureaux régionaux de dialogue avec les parties prenantes et la société civile. Les deux postes seraient financés au moyen de ressources extrabudgétaires.		
<i>Sous-programmes 2, 6 et 7</i>			
Réduction : Services contractuels	Des services contractuels sont utilisés pour des activités relevant des dépenses autres que le coût des postes, telles que la traduction de publications. Les travaux menés par le PNUE en collaboration avec les grands groupes et les parties s'accompagnent de la traduction et de la diffusion de publications sur des questions environnementales. Les services contractuels seraient financés au moyen de ressources extrabudgétaires.		

Autres ressources provenant de contributions mises en recouvrement et de fonds extrabudgétaires

- 14.23 Les ressources extrabudgétaires proposées pour l'exercice 2014-2015 s'élèvent à 584 100 000 dollars et comprennent un montant de 176 277 600 dollars au titre des postes et 407 822 400 dollars pour les autres objets de dépense. Il est prévu de financer 721 postes au moyen de ressources extrabudgétaires pendant l'exercice 2014-2015. Cela représente une diminution de 76 postes par rapport aux 797 inscrits au budget de l'exercice 2012-2013. La totalité des dépenses financées au moyen de ressources extrabudgétaires représente 93 % du montant total des ressources proposées pour le PNUE pour l'exercice biennal. La diminution de 20 143 000 dollars par rapport au montant estimatif de 604 243 000 dollars des dépenses de l'exercice biennal 2012-2013 tient essentiellement au changement des modalités de financement des dépenses financées auparavant au moyen de ressources extrabudgétaires et qui seront désormais imputées au budget ordinaire, conformément à

l'alinéa b) du paragraphe 88 du document final de la Conférence sur le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons », dans lequel il est demandé que le PNUE soit doté des ressources financières sûres, stables, suffisantes et accrues provenant du budget ordinaire de l'ONU et des contributions volontaires pour lui permettre de s'acquitter de son mandat.

Autres éléments d'information

- 14.24 Afin d'appliquer la résolution 64/259 de l'Assemblée générale sur l'application du principe de responsabilité, le PNUE a institué un dispositif de responsabilité concernant les résultats escomptés de ses diverses divisions, ainsi qu'un dispositif de suivi et d'évaluation. Tous deux sont en cours d'application et sont conçus pour mesurer les progrès et les réalisations en utilisant les cadres de gestion axée sur les résultats, qui font désormais partie intégrante des processus de programmation, de suivi et d'évaluation du Programme. Le PNUE soumet les programmes et les projets qui constituent son programme de travail à des exercices d'évaluation et de contrôle. Aux fins d'une évaluation objective de la pertinence, de l'efficacité, de l'efficacé et de l'impact des activités menées par le PNUE dans le cadre de son programme de travail approuvé, et conformément à la stratégie à moyen terme adoptée pour la période 2014-2017, qui recommande d'accorder une plus grande place à l'évaluation, le projet de budget-programme pour 2014-2015 prévoit que le Bureau de l'évaluation du PNUE continuera de relever directement du Directeur exécutif et que les résultats des évaluations continueront d'être pris en compte au PNUE dans la planification et la conception des programmes.
- 14.25 L'évaluation de tous les sous-programmes du PNUE, de leurs résultats escomptés et de leurs projets constitutifs dans le cadre du programme de travail n'est pas faisable sur un seul exercice biennal en raison de l'importance du volume de travail et des ressources qu'elle exigerait. Un cycle continu d'évaluations portant sur les résultats escomptés et les sous-programmes a été institué à partir du programme de travail de l'exercice biennal 2010-2011 et se poursuivra en 2014-2015. Ce plan de travail permet de procéder à des évaluations fréquentes de l'exécution des programmes. Il sera complété par des retours d'informations sur l'exécution des programmes, dans le cadre d'un contrôle général coordonné par le Bureau des opérations du PNUE. Ce dernier achèvera l'évaluation de ses sept sous-programmes et des résultats escomptés correspondants sur un cycle quadriennal (soit deux exercices biennaux pour chaque stratégie à moyen terme). Étant donné que le cycle est maintenant pleinement établi, tous les sous-programmes bénéficient de la même manière de toutes les conclusions des évaluations qui aident à répondre aux obligations de transparence et à déterminer les possibilités d'amélioration sur le plan opérationnel. L'évaluation de chaque sous-programme permettra de mesurer les résultats obtenus, ainsi que la viabilité, l'efficacité et l'efficacé de l'exécution du sous-programme concerné. Les évaluations des sous-programmes prendront en compte les évaluations des résultats escomptés en vue de l'analyse de l'exécution globale du sous-programme concerné au regard des résultats. Les évaluations de projets seront entreprises une fois les projets menés à terme, ce qui permettra d'évaluer leur exécution et d'en déterminer les produits ou les résultats.
- 14.26 En application de la résolution 58/269 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a souligné qu'il importait de renforcer le système de suivi et d'évaluation, et de la résolution 67/213, dans laquelle elle a décidé des mesures à prendre pour accroître la réceptivité et la responsabilité vis-à-vis des États Membres conformément à l'alinéa a) du paragraphe 88 du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, le Bureau de l'évaluation, qui relève de la composante direction exécutive et administration, propose la création de 1 poste de chef (D-1), de 1 poste d'administrateur hors classe chargé de l'évaluation (P-5) et de 1 poste d'agent local pour le personnel d'appui qui seront imputés au budget ordinaire, et de 1 poste de spécialiste de l'évaluation (P-4), de 1 poste de spécialiste de l'évaluation (P-3) et de 3 postes d'agent local

pour le personnel d'appui, qui seront financés au moyen de ressources extrabudgétaires. Le montant total des ressources nécessaires à la conduite des travaux d'évaluation et de contrôle a été estimé à 1 762 000 dollars, représentant 96 mois de travail d'administrateur ou fonctionnaire de rang supérieur et 96 mois de travail d'agent des services généraux. Un montant de 903 500 dollars serait imputé au budget ordinaire et un montant de 858 500 dollars serait financé au moyen de ressources extrabudgétaires. Aux fins du financement des activités d'évaluation, le PNUE a réservé, au titre des objets de dépense autres que les postes, un montant supplémentaire de 933 800 dollars prélevé sur le Fonds pour l'environnement et sur d'autres ressources extrabudgétaires, ce qui porte le montant total à 2 695 800 dollars. En ce qui concerne chaque projet financé au moyen de fonds d'affectation spéciale et de contributions préaffectées, les dépenses d'évaluation sont prévues dans le budget du projet en question, en fonction de la portée, de la durée et de la complexité du projet.

- 14.27 La liste des publications à inscrire au programme de travail a été examinée au niveau de chaque sous-programme. La répartition prévue des publications en série et des publications isolées est indiquée sommairement au tableau 14.7 ci-dessous et de manière détaillée dans le descriptif des produits de chaque sous-programme.

Tableau 14.7 Répartition des publications

Publications	2010-2011 (nombre effectif)			2012-2013 (nombre prévu)			2014-2015 (nombre prévu)		
	Support papier	Support électronique	Support papier et support électronique	Support papier	Support électronique	Support papier et support électronique	Support papier	Support électronique	Support papier et support électronique
Publications en série	16	2	3	1	–	14	–	–	14
Publications isolées	–	–	57	31	–	15	1	2	36
Total	16	2	60	32	–	29	1	2	50

- 14.28 Les principes fondamentaux qui guident la manière dont le PNUE concrétisera les réalisations escomptées pour chaque sous-programme reposent sur un processus de transformation profonde, en particulier dans le cadre du système des Nations Unies, l'optimisation de l'efficacité de l'action menée grâce à des partenariats, et la réponse aux demandes de services aux échelons national, régional et mondial.
- 14.29 Le PNUE fournira des évaluations de l'environnement, des informations en matière d'alerte rapide et une analyse des contributions de l'environnement au développement socioéconomique afin de faciliter l'intégration de la viabilité environnementale dans les politiques et la prise de décisions en dehors du secteur de l'environnement. Il aura recours au Groupe de la gestion de l'environnement pour diffuser l'information auprès de tous les organismes des Nations Unies. Il s'attachera à réformer la manière dont le système des Nations Unies aborde les problèmes de l'environnement. Il renforcera son rôle moteur dans les organes de coordination de l'ONU et dirigera les efforts visant à formuler des stratégies concernant l'environnement à l'échelle du système des Nations Unies et veillera à renforcer la cohérence du système en ce qui concerne les questions d'environnement. Il s'attachera également à intégrer des mesures de protection de l'environnement dans les programmes internationaux et à appuyer l'initiative Unité d'action des Nations Unies aux niveaux national et régional. Son but est d'optimiser la vocation et la portée des travaux des institutions des Nations Unies pour les mettre au service d'un développement écologiquement rationnel. Il s'efforcera en outre de tirer parti de sa présence stratégique au niveau principalement régional, et à un moindre degré au niveau national, pour renforcer sa cohérence et son efficacité, en

opérant au sein de structures de coordination régionale des Nations Unies bien établies, notamment les équipes du Groupe des Nations Unies pour le développement et les mécanismes de coordination régionale pour faire en sorte que les préoccupations environnementales soient dûment prises en compte dans les politiques et les activités d'aide au développement de l'ONU. Au niveau des pays, il renforcera ses bureaux régionaux pour qu'ils puissent opérer au sein des structures des équipes de pays des Nations Unies, le cas échéant, et participer aux processus de programmation, et contribuer à l'élaboration des stratégies et plans de développement nationaux et au plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement grâce aux experts de l'environnement, pour faire en sorte que les questions de l'environnement soient intégrées au niveau des pays. Il visera à renforcer sa coopération avec d'autres organismes des Nations Unies pour opérer les transformations profondes qu'il ne pourrait obtenir en agissant seul.

A. Organes directeurs

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 87 000 dollars

- 14.30 L'organe directeur du PNUE, le Conseil d'administration, a été rebaptisé Assemblée des Nations Unies pour l'environnement par l'Assemblée générale dans sa résolution 67/251. Dans sa résolution 67/213, l'Assemblée a institué le principe d'adhésion universelle à l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, qui se réunira tous les deux ans à partir de 2014. L'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement est dotée d'un organe subsidiaire principal, le Comité des représentants permanents.
- 14.31 Bien que le Forum mondial des grands groupes et des parties prenantes ne soit pas un organe directeur, il fournit un appui aux gouvernements sous forme de contributions aux questions à l'examen. Le Forum se réunit en même tant que les sessions de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, ce qui permet aux grands groupes et aux parties prenantes d'examiner leur contribution à l'Assemblée et de faire en sorte qu'une contribution de qualité puisse avoir une influence sur les décisions de cette dernière. Le PNUE collabore actuellement avec le Comité des représentants permanents pour définir la meilleure manière d'obtenir la participation active des parties prenantes et des grands groupes aux travaux de son organe directeur.
- 14.32 La répartition des ressources est indiquée dans le tableau 14.8.

Tableau 14.8 **Ressources nécessaires : organes directeurs**

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2012-2013	2014-2015 (avant actuali- sation des coûts)	2012-2013	2014-2015
Budget ordinaire				
Objets de dépense autres que les postes	87,0	87,0	–	–
Total	87,0	87,0	–	–

- 14.33 Le montant estimatif de 87 000 dollars servirait à financer les heures supplémentaires (68 600 dollars) et les dépenses de représentation pendant les réunions de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement et de ses organes subsidiaires.

B. Direction exécutive et administration

- 14.34 La composante direction exécutive et administration comprend le Bureau du Directeur exécutif et le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants.
- 14.35 La répartition des ressources pour la direction exécutive et l'administration est indiquée dans le tableau 14.9 ci-dessous.

Tableau 14.9 Ressources nécessaires : direction exécutive et administration

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2012-2013	2014-2015 (avant actuali- sation des coûts)	2012-2013	2014-2015
Budget ordinaire				
Postes	4 406,5	6 985,1	17	26
Autres objets de dépense	526,5	582,1	–	–
Total partiel	4 933,0	7 567,2	17	26
Ressources extrabudgétaires	15 618,9	20 599,6	28	21
Total	20 552,2	28 166,8	45	47

1. Bureau du Directeur exécutif

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 7 567 200 dollars

- 14.36 Les tâches de direction exécutive et d'administration du PNUE sont exécutées par le Bureau du Directeur exécutif, le Secrétariat des organes directeurs et le Bureau de l'évaluation, indépendant. Le second organe assurant ces fonctions est le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants.
- 14.37 Le Bureau du Directeur exécutif est chargé de fournir des services d'appui et d'aide à la décision au Directeur exécutif, à son adjoint et aux autres membres de l'équipe dirigeante du PNUE, notamment en les conseillant et en donnant son approbation de principe pour toutes les questions touchant aux programmes et à l'administration. Le Directeur exécutif exerce ses fonctions avec l'appui du Directeur exécutif adjoint, infuse au PNUE sa vision et son projet d'avenir pour les activités qu'il mènera dans le cadre des mandats qui lui ont été confiés par les organes directeurs et assume la responsabilité générale de la gestion des ressources du Programme. Conformément au contrat conclu entre le Directeur exécutif du PNUE et le Secrétaire général de l'ONU, le Directeur exécutif assure la direction générale des activités de planification stratégique du PNUE et veille à ce que tous les travaux du Programme soient axés sur la réalisation des objectifs visés.
- 14.38 Dans le cadre de ses fonctions de direction, le Directeur exécutif est, au sein du système des Nations Unies, chargé de fournir des orientations sur la politique de l'environnement et, à cette fin, il prend en compte les évaluations des causes et des effets des changements observés et les nouveaux problèmes recensés, et de catalyser l'action internationale afin de coordonner les interventions menées au sein de l'ONU et avec les autres partenaires. Le Bureau des politiques et des affaires interinstitutions a été rattaché au Bureau du Directeur exécutif afin de rendre plus

efficaces l'impulsion et l'appui aux politiques donnés par le PNUE au sein du système des Nations Unies. Il s'agit pour le Programme de mener un dialogue plus stratégique avec les entités des Nations Unies et les mécanismes à l'échelle du système, tels que le Groupe de la gestion de l'environnement et ceux qui relèvent du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et de ses organes subsidiaires. Pour apporter des solutions coordonnées aux problèmes d'environnement dans le système des Nations Unies, il sera essentiel que le PNUE prenne en compte, dans ces mécanismes, les priorités définies dans les accords multilatéraux sur l'environnement, et qu'il ait le plus de moyens possible pour renforcer les capacités et contribuer aux transferts de technologie et de connaissances.

- 14.39 Les ressources demandées pour le PNUE au titre du budget ordinaire sont affectées conformément aux vœux formulés par les États Membres à l'alinéa c) du paragraphe 88 du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable que l'Assemblée générale des Nations Unies a fait sien dans sa résolution 66/288, « [afin] d'accroître [...] la capacité [du Programme] de s'acquitter de son mandat de coordination au sein du système des Nations Unies en renforçant sa présence dans les principaux organes de coordination des Nations Unies et en lui donnant les moyens de piloter l'élaboration des stratégies relatives à l'environnement à l'échelle du système. » Toutefois, bien que parfaitement conforme, d'un point de vue institutionnel, scientifique et technique, à l'esprit du mandat confié au PNUE à sa création, le renforcement des moyens du Programme à cet égard ne nécessite pas seulement une direction forte, à la hauteur de l'adhésion universelle à son organe directeur, mais aussi la transformation des capacités et des modalités de fonctionnement de son secrétariat, ainsi que des ressources financières sûres, stables et adéquates, pour lui permettre d'exécuter les tâches supplémentaires inscrites dans la décision susvisée. Ce travail politique et technique doit être appuyé par des moyens accrus en matière de dialogue et de coordination avec les autres organismes des Nations Unies, à tous les niveaux.
- 14.40 L'augmentation proposée des ressources inscrites au budget ordinaire permet de renforcer considérablement la présence du PNUE au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, au moyen d'un poste de sous-secrétaire général affecté à la direction du Bureau de New York avec l'aide d'un directeur adjoint et d'un administrateur de programmes (hors classe) chargé d'assurer des fonctions de liaison à l'ONU, et d'un fonctionnaire de l'information. Le poste de sous-secrétaire général proposé, actuellement financé au moyen de ressources extrabudgétaires, relève de la composante direction exécutive et administration et il est affecté au Bureau du PNUE à Genève.
- 14.41 Cette structure permettra au PNUE de prendre en compte la préservation de l'environnement dans l'ensemble du système des Nations Unies, sans répéter ce que font déjà les capacités existantes, en particulier au niveau national. Ce bureau new-yorkais étoffé permettra au Programme de contribuer au mieux à un développement durable respectueux de l'environnement et de réaliser pleinement le potentiel du système. Le Programme participera aussi plus activement, dans le cadre du Groupe de la gestion de l'environnement, à la mise en place des normes écologiques au sein des Nations Unies, en contribuant à la viabilité écologique de toutes les installations et les opérations des Nations Unies.
- 14.42 Les activités du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) ont été intégrées dans le programme de travail pour l'exercice biennal 2014-2015, le but étant d'améliorer la complémentarité des programmes, d'harmoniser et de renforcer les flux de travaux et les normes et de faire en sorte que le portefeuille des projets du FEM et le programme de travail pour 2014-2015 donnent de meilleurs résultats et produisent un effet de synergie. Le Bureau de coordination du FEM fait désormais partie du Bureau exécutif, où il est chargé d'accroître l'appui stratégique de l'organisation au partenariat avec le FEM et de faciliter le suivi interne de son portefeuille de projets. Les responsabilités de la programmation et de l'exécution des tâches ont été confiées aux divisions organiques compétentes et les effectifs techniques et financiers correspondants ont été mis à leur disposition.

- 14.43 Lors de l'exécution des plans stratégiques du PNUE, en particulier sa stratégie à moyen terme et son programme de travail, le Directeur exécutif doit aussi veiller à ce que les responsables de leur gestion consacrent toute l'attention voulue aux domaines dans lesquels, d'après le suivi de l'exécution des programmes, les audits, les enquêtes et les évaluations, il est nécessaire de prendre des mesures pour améliorer les résultats et le respect du principe de responsabilité.
- 14.44 Le Bureau exécutif veille, dans le cadre de la gestion des performances, à ce que le principe de responsabilité régisse l'exécution des tâches, et parallèlement, il est chargé de développer et faciliter la concertation avec les gouvernements, notamment par l'intermédiaire des missions permanentes accréditées auprès du PNUE à Nairobi. Il veille également à ce que le Programme s'acquitte de ses responsabilités d'agent de réalisation du FEM. Le Secrétariat des organes directeurs fournit des services de secrétariat à l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement et à son organe subsidiaire, le Comité des représentants permanents. Il est l'interlocuteur privilégié des représentants des organes du PNUE et il fournit un appui fonctionnel, technique et procédural aux gouvernements et autres partenaires extérieurs qui délibèrent lors des sessions de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement et des réunions de son organe subsidiaire.
- 14.45 Le Bureau de l'évaluation relève de la direction exécutive et de l'administration, ce qui consacre son indépendance par rapport au reste du programme et témoigne de l'importance attachée à l'application des conclusions de l'évaluation pour améliorer la planification et l'exécution des tâches du PNUE. Du fait de son indépendance, il relève directement du Directeur exécutif du PNUE. Il est chargé d'évaluer si le PNUE est parvenu aux résultats escomptés dans sa stratégie à moyen terme et son programme de travail, et de coordonner les activités du Programme qui intéressent le Corps commun d'inspection. En fonction des résultats de son évaluation, il formule des conseils sur les mesures qui permettraient d'améliorer la planification et la mise en œuvre du programme. Ses conclusions sont communiquées au Comité des représentants permanents et à l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement par l'intermédiaire du Directeur exécutif, comme le veut la politique du Programme en matière d'évaluation.

Tableau 14.10 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Jouer un rôle moteur dans l'établissement des objectifs mondiaux en matière d'environnement, exécuter les mandats du Programme des Nations Unies pour l'environnement et de l'Assemblée générale, faire en sorte que le programme de travail soit exécuté de façon cohérente et gérer le personnel et les ressources financières dans le respect des politiques et procédures des Nations Unies

Réalisations escomptées du Secrétariat

Indicateurs de succès

a) Exécution de programmes et livraison de produits relatifs aux questions d'environnement que les gouvernements et les partenaires du système des Nations Unies jugent utiles

a) Pourcentage de partenaires du PNUE interrogés au sein des gouvernements et du système des Nations Unies qui jugent les produits et programmes du PNUE utiles

Mesure des résultats

2010-2011 : sans objet

2012-2013 (estimation) : sans objet

2014-2015 (objectif) : 65 %

b) Promotion d'une cohérence et d'une complémentarité accrue des organismes des Nations Unies sur les questions d'environnement

b) Nombre de sujets liés aux problèmes mondiaux concernant l'environnement pour lesquels le système des Nations Unies engage des actions concertées à la suite de l'intervention du PNUE

Mesure des résultats

2010-2011 : sans objet

2012-2013 (estimation) : 6

2014-2015 (objectif) : 9

c) Recours accru à des données scientifiques crédibles et cohérentes dans les domaines d'interaction entre science et politique

c) Accroissement du nombre d'initiatives visant à renforcer les interactions entre science et politique et pour lesquelles le PNUE peut obtenir des résultats positifs

Mesure des résultats

2010-2011 : sans objet

2012-2013 (estimation) : sans objet

2014-2015 (objectif) : 3

d) Détermination accrue du PNUE à devenir une organisation qui applique les principes de la gestion axée sur les résultats

d) Pourcentage de recommandations issues d'audits et d'enquêtes concernant les résultats du PNUE auxquelles il a été donné suite

Mesure des résultats

2010-2011 : sans objet

2012-2013 (estimation) : 80 %

2014-2015 (objectif) : 85 %

e) Respect de la représentation géographique des fonctionnaires et de l'équilibre entre les sexes

e) i) Pourcentage de femmes nommées à des postes de responsabilité dans la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur

Mesure des résultats

(Pourcentage moyen de femmes occupant des postes P-4 et de rang supérieur)

2010-2011 : sans objet

2012-2013 (estimation) : 45 %

2014-2015 (objectif) : 45 %

ii) Pourcentage de fonctionnaires provenant d'États Membres sous-représentés qui ont été recrutés à des postes de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur

Mesure des résultats

(Pourcentage de postes de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur pourvus en recrutant des personnes originaires d'États Membres sous-représentés)

	2010-2011 : sans objet 2012-2013 (estimation) : 15 % 2014-2015 (objectif) : 15 %
f) Maintien de l'efficacité du recrutement du personnel, conformément au Statut et au Règlement de l'Organisation des Nations Unies régissant la sélection du personnel	f) i) Nombre moyen de jours nécessaires pour pourvoir un poste vacant financé au moyen de ressources extrabudgétaires (calculé sur la base du temps écoulé entre l'avis de vacance et la nomination) <i>Mesure des résultats</i> (Nombre de jours nécessaires pour effectuer un recrutement, calculé par le système de suivi du Bureau de la gestion des ressources humaines) 2010-2011 : sans objet 2012-2013 (estimation) : 180 2014-2015 (objectif) : 170 ii) Pourcentage de fonctionnaires recrutés au cours des deux dernières années dont les rapports d'évaluation indiquent des « résultats pleinement conformes à ceux attendus » ou « supérieurs à ceux attendus » <i>Mesure des résultats</i> (Pourcentage de fonctionnaires recrutés au cours des deux années précédentes qui ont obtenu une note de 1 (« résultats supérieurs à ceux attendus ») ou 2 (« résultats pleinement conformes à ceux attendus ») dans le système d'évaluation) 2010-2011 : sans objet 2012-2013 (estimation) : sans objet 2014-2015 (objectif) : 80 %
g) Efficacité des services assurés pour les réunions des organes directeurs	g) Pourcentage de réunions de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement et du Comité des représentants permanents pour lesquelles les États Membres reçoivent les documents quatre jours ouvrables au moins avant chaque réunion <i>Mesure des résultats</i> 2010-2011 : sans objet 2012-2013 (estimation) : sans objet 2014-2015 (objectif) : 80 %

h) Déroulement des évaluations conforme au plan et à la politique d'évaluation et utilisation des évaluations pour améliorer les résultats

h) i) Pourcentage de projets d'un montant supérieur à 1 million de dollars réalisés en 2014-2015 qui font l'objet d'une évaluation indépendante

Mesure des résultats

2010-2011 : sans objet

2012-2013 (estimation) : 100 %

2014-2015 (objectif) : 100 %

ii) Pourcentage d'évaluations pour lesquelles la qualité a été jugée au moins « satisfaisante »

Mesure des résultats

2010-2011 : sans objet

2012-2013 (estimation) : 70 %

2014-2015 (objectif) : 70 %

iii) Pourcentage de recommandations formulées lors des évaluations qui sont acceptées et mises en œuvre dans le délai défini dans le plan de mise en œuvre

Mesure des résultats

2010-2011 : sans objet

2012-2013 (estimation) : 70 %

2014-2015 (objectif) : 70 %

Facteurs externes

14.46 On atteindra les objectifs visés et on parviendra aux réalisations escomptées si les États Membres continuent de verser au PNUE les contributions attendues d'eux compte tenu du programme de travail et du budget approuvés.

Produits

14.47 Les produits de l'exercice biennal 2014-2015 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Assemblée des Nations Unies pour l'environnement :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : session de 2014 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement et réunions de son bureau (2);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports à l'intention de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, selon les besoins (8);
 - ii) Comité des représentants permanents : services fonctionnels pour les réunions du Comité et de ses sous-comités (8);
- b) Services d'appui administratif (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) : stratégie du PNUE en vigueur en matière de gestion des ressources humaines axée sur l'application des meilleures pratiques existant au plan international pour le recrutement de personnel et sur le renforcement des capacités internes en matière de gestion de projets dans le cadre d'une gestion axée sur les résultats; progrès réalisés sur la voie de l'équilibre entre les effectifs des

deux sexes dans la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur; règles et politiques du Secrétariat mises en pratique afin d'offrir à tout le personnel un cadre de travail approprié; programme de formation et d'apprentissage entièrement institutionnalisé destiné à développer les compétences techniques et administratives et les qualités de gestionnaire qui ont trait à la gestion axée sur les résultats, principe directeur de l'exécution du programme de travail du PNUE;

- c) Services de contrôle interne (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) : rapport d'évaluation biennal (1); rapports d'évaluation des sous-programmes (4); évaluations de projets terminés assorties des réponses écrites de la direction aux évaluations institutionnelles;
- d) Activités d'appui externes et internes, à la gestion du portefeuille du FEM (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) : rapports d'exécution annuels destinés au Conseil du FEM (2); rapports de suivi annuels destinés au Conseil du FEM (2); rapports destinés au Conseil du FEM sur le respect des normes fiduciaires et la conformité aux politiques générales élaborées conjointement par le secrétariat du FEM et ses partenaires (5); rapports trimestriels sur la gestion financière (8); communications mensuelles adressées à l'administrateur du FEM; insertion des renseignements relatifs au FEM dans les rapports biennaux de suivi et d'évaluation du PNUE (1); harmonisation annuelle des données avec l'administrateur du FEM ou son secrétariat, leçons tirées de l'expérience et produits de diffusion du savoir (2); site Web et base de données centralisée du PNUE et du FEM tenus à jour et faciles à utiliser (1); surveillance interne efficace du respect de toutes les normes fiduciaires et de fonctionnement du FEM et du PNUE (1).

14.48 La répartition des ressources pour le Bureau du Directeur exécutif est indiquée dans le tableau 14.11 ci-après.

Tableau 14.11 Ressources nécessaires : Bureau du Directeur exécutif

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2012-2013	2014-2015 (avant actuali- sation des coûts)	2012-2013	2014-2015
Budget ordinaire				
Postes	3 257,9	5 836,5	13	22
Autres objets de dépense	83,9	139,5	–	–
Total partiel	3 341,8	5 976,0	13	22
Ressources extrabudgétaires	15 618,9	20 599,6	28	21
Total	18 960,7	26 575,6	41	43

14.49 Le montant de 5 863 500 dollars couvre les dépenses relatives à 22 postes (15 postes d'administrateur, 2 G(AC) et 5 AL), dont 16 postes (1 SGA, 1 SSG, 1 D-1, 2 P-5, 2 P-4, 3 P-3, 1 P-2, 2 G(AC) et 3 AL) au Bureau du Directeur exécutif, 3 postes (1 P-4, 1 P-3 et 1 AL) au Secrétariat des organes directeurs et 3 postes (1 D-1, 1 P-5, et 1 AL) au Bureau de l'évaluation. L'augmentation de 2 578 600 dollars au titre des postes s'explique par la création proposée de trois postes [1 D-1, 1 P-3, et 1 G(AC)] et la transformation de 6 postes (1 SSG, 1 D-1, 2 P-5, 1 G(AC) et 1 AL) financés au moyen des ressources extrabudgétaires en postes imputés sur le budget ordinaire. Les 139 200 dollars prévus pour les autres objets de dépense, qui représentent une

augmentation de 55 600 dollars par rapport à l'exercice biennal précédent, correspondent aux frais de voyage, aux services contractuels, aux frais généraux de fonctionnement et à l'achat de fournitures et de matériel, et de mobilier et d'équipement. L'augmentation des ressources demandées au titre des postes et des autres objets de dépense est proposée conformément à la décision de l'Assemblée générale, énoncée au paragraphe 4 de sa résolution 67/213, de renforcer et de revaloriser le PNUE de la manière décrite aux alinéas a) à h) du paragraphe 88 du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons », qu'elle a fait sien dans sa résolution 66/288.

- 14.50 Les ressources extrabudgétaires, d'un montant de 20 599 600 dollars, qui incluent une réserve de 12 500 000 dollars au titre du Fonds des Nations Unies pour l'environnement, ont été approuvées par le Conseil d'administration pour financer les projets et répondre aux besoins imprévus, et seront utilisées pendant l'exercice biennal 2014-2015 pour aider à la gestion du PNUE et, en particulier, à l'élaboration, la formulation, l'exécution et l'évaluation de son programme de travail. Leur montant prévu pour l'exercice 2014-2015 correspond à une hausse de 4 980 700 dollars par rapport au montant alloué aux tâches de direction exécutive et d'administration pour 2012-2013. Le montant prévu de 20 293 800 dollars inclut un montant de 4 755 000 dollars au titre des postes, qui permettront de financer 21 postes, dont 16 (1 SSG, 3 D-1, 2 P-5 et 10 AL) affectés au Bureau du Directeur exécutif et à celui du Directeur exécutif adjoint, et 5 (1 P-4, 1 P-3 et 3 AL) au Bureau de l'évaluation, ainsi qu'un montant de 3 344 600 dollars au titre des autres objets de dépense.

2. Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) 1 591 200 dollars

- 14.51 Par sa résolution 913 (X), l'Assemblée générale a créé le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants et l'a chargé de réaliser des études scientifiques générales sur les rayonnements ionisants, leurs sources et leurs effets sur la santé humaine et l'environnement. Depuis 1955, le Comité contribue largement à faire avancer à l'échelle mondiale la compréhension scientifique des différentes doses d'exposition aux radiations et les effets sanitaires et environnementaux qui s'ensuivent.
- 14.52 Les évaluations du Comité sont conduites pour le compte de tous les États Membres; elles servent à déterminer les effets de l'utilisation des rayons ionisants (en médecine, dans la recherche, l'agriculture et l'industrie) et de la production d'énergie nucléaire. De plus, la synthèse scientifique faite par les membres du Comité des connaissances les plus récentes est un élément fondamental pour le régime international de radioprotection; elle sert de base scientifique pour formuler les normes internationales de protection du public, des travailleurs et des patients contre les rayonnements ionisants, elles-mêmes liées à d'importants programmes nationaux et internationaux et instruments juridiques et réglementaires.
- 14.53 Dans ses résolutions 53/44, 66/70 et 67/112, l'Assemblée générale a estimé souhaitable que le Comité poursuive ses travaux et décidé qu'il devait conserver les fonctions et le rôle indépendant qui étaient les siens. Dans sa résolution 66/70, elle a invité six États Membres à devenir membres du Comité, portant ainsi de 21 à 27 le nombre d'États Membres.
- 14.54 Durant les sessions annuelles du Comité, plus de 120 conseillers scientifiques représentant les 27 États membres du Comité et les observateurs désignés par les organisations internationales concernées décortiquent le contenu scientifique de plusieurs gros documents extrêmement pointus. Le service des sessions du Comité relève de la responsabilité du PNUE. Le secrétariat du Comité, situé à Vienne dans le cadre d'arrangements avec le PNUE, organise les sessions annuelles et coordonne l'établissement de cette documentation, qui reprend scrupuleusement les données

scientifiques et techniques obtenues auprès des États Membres et puisées dans la littérature scientifique en fonction des demandes formulées par le Comité. Si, par le passé, le Comité approuvait tous les quatre ou cinq ans un rapport de fond accompagné de plusieurs annexes scientifiques détaillées, il privilégie aujourd’hui un rythme de publication continu, faisant paraître des rapports plus courts, plus fréquemment. Le secrétariat se charge de communiquer les conclusions du Comité à l’Assemblée générale, à la communauté scientifique et au public.

Tableau 14.12 Objectifs de l’exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l’Organisation : Sensibiliser les décideurs, la communauté scientifique et la société civile aux niveaux de rayonnements ionisants et mieux en faire comprendre les effets sur la santé et l’environnement, de façon à constituer une base solide pour la prise de décisions sur les questions liées aux rayonnements

Réalisations escomptées du Secrétariat

Indicateurs de succès

a) Élargissement du champ des évaluations scientifiques portant sur l’exposition aux rayonnements ionisants aux niveaux régional et mondial et sur les effets qui en découlent sur la santé humaine et l’environnement, et mise à jour de ces évaluations

a) Développement des principales sources d’information évaluées, comme en témoignent le nombre de pays qui disposent de données pertinentes sur l’exposition aux rayonnements et le nombre d’articles scientifiques publiés qui ont fait l’objet d’une évaluation depuis avril 2001

Mesure des résultats

(Nombre de pays communiquant des données pertinentes sur l’exposition aux rayonnements)

2010-2011 : 82
 2012-2013 (estimation) : 83
 2014-2015 (objectif) : 100

Mesure des résultats

(Nombre d’articles scientifiques évalués depuis avril 2001)

2010-2011 : 5 975
 2012-2013 (estimation) : 8 100
 2014-2015 (objectif) : 8 900

b) Les décideurs, la communauté scientifique et la société civile connaissent mieux les évaluations scientifiques du Comité et les utilisent davantage pour fonder leurs décisions sur les questions liées aux rayonnements.

b) Mention et utilisation accrues des conclusions d’évaluation du Comité, comme l’attestent le volume d’achat de produits qui les présentent et le nombre de références faites à celles-ci

Mesure des résultats

(Nombre de produits téléchargés depuis le 1^{er} janvier 2005)

2010-2011 : 2 210 138
 2012-2013 (estimation) : 2 600 000
 2014- 2015 (objectif) : 3 000 000

Mesure des résultats

(Nombre de pages Web comportant des liens vers le site Web)

2010-2011 : 81

2012-2013 (estimation) : 182

2014-2015 (objectif) : 183

Facteurs externes

- 14.55 Le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants devrait atteindre les objectifs visés et aboutir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les organisations nationales et internationales qui contribuent aux activités du Comité continuent de fournir des contributions en nature; b) les États Membres répondent aux questionnaires et enquêtes du Comité en temps voulu et de manière suffisamment détaillée.

Produits

- 14.56 Les produits de l'exercice biennal 2014-2015 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Services fonctionnels pour les réunions : sessions annuelles du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants (2);
 - ii) Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport annuel à l'Assemblée générale sur les travaux de la session annuelle du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants et sur les nouveaux enjeux liés aux sources de rayonnements ionisants et aux effets de ces rayonnements (2); élaboration des documents scientifiques demandés par le Comité en vue de leur examen lors de ses sessions annuelles (10);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
 - i) Publications en série : rapport 2014 du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants, comprenant trois annexes scientifiques sur les sujets suivants : a) l'évaluation des niveaux d'exposition aux rayonnements ionisants provenant de la production d'électricité; b) l'actualisation de la méthode d'estimation des taux d'exposition dus à des rejets provenant de centrales nucléaires; c) les effets biologiques de certains émetteurs internes (partie A : tritium; partie B : uranium); d) l'épidémiologie de l'exposition à un rayonnement de faible intensité de source naturelle ou artificielle; rapport 2015 du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants, comprenant une annexe scientifique sur l'exposition aux rayonnements en milieu médical (2);
 - ii) Publications isolées : biologie de l'action des rayonnements de faible intensité (1).

- 14.57 La répartition des ressources pour le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants est indiquée dans le tableau 14.13.

Tableau 14.13 Ressources nécessaires : Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2012-2013	2014-2015 (avant actualisation des coûts)	2012-2013	2014-2015
Budget ordinaire				
Postes	1 148,6	1 148,6	4	4
Autres objets de dépense	442,6	442,6	–	–
Total partiel	1 591,2	1 591,2	4	4
Ressources extrabudgétaires	305,0	-	–	–
Total	1 824,2	1 591,2	4	4

- 14.58 Le montant de 1 148 600 dollars permettrait de financer quatre postes [1 D-1, 1 P-4, 1 G(1°C) et 1 G(AC)]. Le montant de 442 600 dollars prévu à la rubrique Autres objets de dépense couvrirait notamment les honoraires de consultants, les voyages des représentants, les voyages des fonctionnaires et l'impression externe des rapports du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants (dont sept annexes scientifiques).
- 14.59 En mai 2007, le PNUE a créé un fonds général d'affectation spéciale pour recevoir les contributions volontaires destinées au Comité scientifique (voir A/63/478, par. 31 à 33). La création de ce fonds répondait initialement à trois objectifs : a) accélérer l'achèvement et la publication des études scientifiques en retard; b) mieux faire connaître le Comité et ses conclusions; c) se préparer en vue du programme de travail futur.
- 14.60 En 2012-2013, des contributions d'un montant de 305 000 dollars ont été reçues; sur ce total, 223 500 dollars ont été destinés à financer l'évaluation par le Comité de l'état de la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi, après les démarches entreprises par le Directeur exécutif auprès des États Membres pour les encourager à faire des contributions volontaires à la suite de l'accident nucléaire consécutif au séisme et au tsunami survenus dans l'est du Japon en 2011.
- 14.61 Les contributions versées au fonds d'affectation spéciale pour 2014-2015 doivent permettre de mettre en œuvre des projets approuvés par le Comité qu'il n'aurait autrement peut-être pas été en mesure de mener. Le Secrétaire du Comité compte inviter les États Membres à envisager de contribuer au fonds d'affectation spéciale afin d'accélérer l'application du plan stratégique et du programme de travail; par conséquent, les estimations n'étaient pas disponibles au moment de l'élaboration du présent projet.

C. Programme de travail

- 14.62 La répartition des ressources par sous-programme est indiquée dans le tableau 14.14.

Tableau 14.14 Ressources nécessaires, par sous-programme

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2012-2013	2014-2015 (avant actuali- sation des coûts)	2012-2013	2014-2015
Budget ordinaire				
1. Changements climatiques	1 064,8	3 800,2	3	11
2. Catastrophes et conflits	493,6	2 823,7	2	9
3. Gestion des écosystèmes	1 935,9	4 654,2	7	15
4. Gouvernance environnementale	3 605,2	8 943,5	10	28
5. Produits chimiques et déchets	438,8	3 012,1	2	10
6. Utilisation efficace des ressources	433,9	2 965,3	3	11
7. État de l'environnement	–	7 802,9	–	16
Total partiel	7 972,2	34 001,9	27	100
Ressources extrabudgétaires	557 309,3	525 294,3	669	604
Total	565 281,5	559 296,2	696	704

Sous-programme 1 Changements climatiques

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 3 800 200 dollars

- 14.63 La responsabilité de l'exécution du sous-programme incombe à la Division de la technologie, de l'industrie et de l'économie. Les risques que posent les changements climatiques sont bien connus, et les populations et les écosystèmes subissent déjà leurs effets. Face à ce défi, il faut que les acteurs individuels et institutionnels (publics et privés) soient en mesure d'évaluer et de comprendre les changements climatiques, de concevoir et d'appliquer les politiques appropriées, et de prendre des mesures favorisant une croissance à l'épreuve des changements climatiques et à faible émission de carbone. Le PNUE soutient les efforts déployés par les pays et les institutions pour relever ce défi par des interventions ciblées consistant à promouvoir et financer des modalités d'adaptation fondées sur l'écosystème, à financer et renforcer le recours aux énergies non renouvelables et aux technologies non polluantes, et à tirer parti de toutes les opportunités qui se présentent, pour réduire les émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts. Fort de sa solide base scientifique, le PNUE contribue à améliorer la connaissance et la compréhension des aspects scientifiques des changements climatiques à l'appui de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques.

Tableau 14.15 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées et indicateurs de succès

Objectif de l'Organisation : Renforcer l'aptitude des pays à adopter, pour parvenir au développement durable et au bien-être de l'homme, des solutions peu sensibles aux effets des changements climatiques et à faible émission de carbone

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Mise en œuvre de méthodes d'adaptation tenant compte des écosystèmes et intégration de ces méthodes aux principales stratégies de développement sectorielles et nationales afin de réduire la vulnérabilité et de renforcer la résilience face aux effets des changements climatiques	<p>a) i) Augmentation du nombre de pays appliquant, grâce à l'action menée par le PNUE, des méthodes facilitant l'adaptation et tenant compte des écosystèmes</p> <p><i>Mesure des résultats</i></p> <p>(Nombre de pays mettant en œuvre des approches fondées sur les écosystèmes et d'autres approches)</p> <p>2010-2011 : 14 2012-2013 (estimation) : 22 2014-2015 (objectif) : 28</p> <p>ii) Augmentation du nombre de pays intégrant à leurs principaux plans sectoriels et plans de développement, avec l'aide du PNUE, des méthodes facilitant l'adaptation et tenant compte des écosystèmes</p> <p><i>Mesure des résultats</i></p> <p>(Nombre de pays qui intègrent des approches fondées sur les écosystèmes et des approches favorisant l'adaptation aux principaux plans sectoriels et de développement, adoptées ou présentées pour adoption)</p> <p>2010-2011 : 4 2012-2013 (estimation) : 8 2014-2015 (objectif) : 16</p>
b) Amélioration par les pays du rendement de l'énergie consommée et intensification de l'utilisation des énergies renouvelables, afin de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'autres polluants dans le cadre de leurs solutions de développement à faible émission de carbone	<p>b) i) Augmentation du nombre de pays mettant en œuvre de nouvelles initiatives d'utilisation des énergies renouvelables, avec l'aide du PNUE</p> <p><i>Mesure des résultats</i></p> <p>(Nombre de pays entreprenant de nouvelles initiatives en matière d'énergies renouvelables ou d'utilisation efficace de l'énergie)</p>

2010-2011 : 4
2012-2013 (estimation) : 12
2014-2015 (objectif) : 32

ii) Accroissement du nombre d'institutions financières ayant pris l'engagement d'investir des ressources dans les technologies propres grâce à l'aide du PNUE

Mesure des résultats

(Nombre d'institutions financières et d'autres investisseurs du secteur privé visés par le PNUE ayant manifesté la volonté d'engager des ressources par des déclarations écrites)

2010-2011 : 20
2012-2013 (estimation) : 40
2014-2015 (objectif) : 55

c) Élaboration et application par les pays en développement de stratégies REDD plus visant à réduire les émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts et à produire de nombreux avantages pour la biodiversité et les moyens de subsistance, ainsi que de modèles de financement de la mise en œuvre de ces stratégies

c) Augmentation du nombre de pays adoptant et mettant en œuvre, avec l'aide du PNUE, des stratégies REDD plus apportant une multiplicité d'avantages

Mesure des résultats

(Nombre de pays qui adoptent et mettent en œuvre des stratégies REDD plus)

2010-2011 : 4
2012-2013 (estimation) : 7
2014-2015 (objectif) : 15

Facteurs externes

14.64 Les réalisations escomptées et les produits du sous-programme répondent aux priorités de négociation de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques dans les domaines de l'information scientifique indépendante sur les moyens de limiter le réchauffement à deux degrés, des technologies et des financements liés à la lutte contre le changement climatique de l'adaptation et de la réduction des émissions associées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement. Cependant, en cas de changement des priorités ou de demandes d'aide expressément adressées au PNUE, le Programme réexaminera les activités qu'il propose. Le risque d'une modification des priorités des pays du fait d'un changement de gouvernement sera traité en collaborant dès le début avec les différents groupes sociaux des pays considérés, dont la société civile et le secteur privé, afin que les activités du PNUE bénéficient d'un plus grand appui et d'un élan les mettant à l'abri de ces changements. La crise économique et financière mondiale que traversent toutes les sociétés pourrait avoir des conséquences sur les moyens dont disposent les pays ainsi que sur la possibilité d'obtenir des fonds pour le programme de travail. Les prix du pétrole et du carbone ainsi que le coût des technologies de réduction des émissions présentent un intérêt particulier pour les activités du PNUE dans le domaine de l'atténuation des conséquences des changements climatiques, car ils influent directement sur les moyens d'action politiques et financiers des principaux intervenants publics et privés. Des

instruments politiques et financiers novateurs mettront à profit les tendances et devront être suffisamment souples pour répondre aux fluctuations.

Produits

14.65 Les produits de l'exercice biennal 2014-2015 seront les suivants :

- a) Activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) : manifestations spéciales : promotion d'activités de communication et de sensibilisation autour des travaux scientifiques, des pratiques, des politiques et des initiatives du PNUE dans le domaine de l'adaptation, y compris des négociations sur les changements climatiques (2); promotion d'activités de communication et de sensibilisation autour des travaux scientifiques, des pratiques, des politiques et des initiatives du PNUE dans le domaine de l'atténuation des conséquences, y compris des négociations sur les changements climatiques (2);
- b) Coopération technique (ressources extrabudgétaires) :
 - i) Services consultatifs : constitution de partenariats stratégiques mondiaux, régionaux et nationaux autour de méthodes évolutives de gestion des terres visant à réduire les émissions résultant de la déforestation et de la dégradation des forêts en s'attaquant aux principales causes de la déforestation, notamment l'agriculture et les autres secteurs exploitant les terres (2); production de connaissances scientifiques sur les nouvelles questions utiles à la prise de décisions et à l'élaboration de politiques en faveur d'un développement à faibles émissions de carbone (8); fourniture d'un appui à un groupe de pays et partenaires pour favoriser la sensibilisation, le développement des connaissances et les mesures d'atténuation dans le domaine des polluants climatiques à courte vie (8); fourniture d'un appui aux pays pour qu'ils améliorent l'accès aux financements de l'adaptation, publics et privés, aux niveaux mondial, régional et national, qu'ils soient davantage prêts à mobiliser ces financements et qu'ils appliquent des mécanismes de financement novateurs (8); fourniture d'un appui en vue de l'intégration des approches fondées sur les écosystèmes et la complémentarité en matière d'adaptation dans les politiques, plans et stratégies de développement national et sectoriel, et en vue de l'élaboration de cadres juridiques et réglementaires (4); fourniture d'un appui aux pays, dans le cadre de partenariats, pour qu'ils puissent concevoir et mettre en œuvre des stratégies nationales REDD plus prévoyant de multiples avantages et des investissements verts (4); fourniture d'un appui technique aux pays pour respecter les obligations qui sont les leurs en vertu de la Convention-cadre sur les changements climatiques en matière de planification et de communication d'informations concernant l'adaptation (8); fourniture d'un appui technique aux pays pour qu'ils respectent leurs obligations au titre de la Convention-cadre sur les changements climatiques en matière de surveillance et de communication d'informations et qu'ils incorporent leurs résultats aux mécanismes de planification du développement national, en collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies et les partenaires (8); fourniture d'un appui technique aux pays pour qu'ils conçoivent et expérimentent des méthodes et outils et les diffusent par le biais de réseaux de connaissances, accompagnés des résultats des recherches, des enseignements tirés et des bonnes pratiques (4); fourniture d'un appui technique au Centre des technologies climatiques créé par la Convention-cadre sur les changements climatiques, et facilitation de la conclusion de partenariats et de la mise en place de réseaux de parties prenantes destinés à encourager et stimuler la mise au point et le transfert de technologies climatiques (8); conception et expérimentation d'outils et d'approches permettant d'élaborer des plans, des politiques, des mesures d'atténuation et des stratégies de développement à faibles émissions de carbone et de favoriser des

investissements et des innovations pouvant être suivis, consignés et vérifiés dans des secteurs déterminés (8); conception d'outils et fourniture de services techniques en faveur d'avantages multiples, d'une économie verte et des approches propices aux investissements verts dans le cadre du programme REDD plus (2);

- ii) Projets opérationnels (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) : fourniture d'un appui technique aux pays et partenaires pour qu'ils puissent concevoir et mettre en œuvre des initiatives sectorielles et que les projets en matière d'énergies renouvelables et d'utilisation efficace de l'énergie soient abordables et puissent être reproduits (8); fourniture d'un appui technique aux pays pour qu'ils mettent en œuvre des projets de démonstration en matière d'adaptation fondée sur les écosystèmes ainsi que sur la complémentarité, et pour que ces approches soient développées au moyen de partenariats aux niveaux national et régional (6).

14.66 La répartition des ressources pour le sous-programme 1 est indiquée dans le tableau 14.16.

Tableau 14.16 **Ressources nécessaires : sous-programme 1**

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2012-2013	2014-2015 (avant actuali- sation des coûts)	2012-2013	2014-2015
Budget ordinaire				
Postes	1 026,6	3 497,8	3	11
Autres objets de dépense	38,2	302,4	–	–
Total partiel	1 064,8	3 800,2	3	11
Ressources extrabudgétaires	113 083,1	117 929,1	132	117
Total	114 147,9	121 729,3	135	128

14.67 Le montant de 3 497 800 dollars permettra de financer 11 postes (1 D-1, 3 P-5 et 7 P-4). L'augmentation de 2 471 200 dollars au titre des postes s'explique par la création de trois postes (1 P-5 et 2 P-4) et la transformation de cinq postes financés au moyen des ressources extrabudgétaires (1 D-1, 1 P-5 et 3 P-4) en postes financés par le budget ordinaire. Le montant de 302 400 dollars à la rubrique Autres objets de dépense, qui représente une augmentation de 264 200 dollars, servira à financer les honoraires des consultants et des experts, les frais de voyage du personnel, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement, les fournitures et accessoires, ainsi que le mobilier et le matériel. L'augmentation des ressources afférentes aux postes et aux autres objets de dépense est conforme aux dispositions du paragraphe 4 de la résolution 67/213, par laquelle l'Assemblée générale a décidé de renforcer et revaloriser le PNUE de la manière décrite aux alinéas a) à h) du paragraphe 88 du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable intitulé « L'avenir que nous voulons », qu'elle a fait sien dans sa résolution 66/288.

14.68 Les ressources extrabudgétaires de l'exercice biennal 2014-2015, d'un montant de 117 929 100 dollars, seront prélevées sur le Fonds pour l'environnement (39 510 500 dollars), les fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique et les contributions préaffectées (46 526 600 dollars) et la Caisse du FEM (31 892 000 dollars). Ce montant représente une augmentation de 4 845 900 dollars par rapport à l'exercice biennal 2012-2013, due essentiellement à la prise en compte de la Caisse du FEM. Le montant prévu au titre des postes, qui s'élève à 32 577 500 dollars, servira à financer 117 postes (1 D-2, 7 D-1, 14 P-5, 26 P-4, 24 P-3, 12 P-2 et 33 AL). Le

montant prévu au titre des autres objets de dépense, qui est de 85 351 600 dollars, contribuera à financer les réalisations escomptées et les produits du sous-programme.

Sous-programme 2 Catastrophes et conflits

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 2 823 700 dollars

- 14.69 La responsabilité du sous-programme a été confiée à la Division de la mise en œuvre des politiques environnementales. Le PNUE est reconnu sur le plan international pour sa capacité d'aider les pays à réduire au minimum les menaces que les causes et les conséquences écologiques des catastrophes et des conflits font peser sur la santé des personnes, leurs moyens d'existence et leur sécurité. Au lendemain d'une crise, les ressources naturelles dont dépendent des communautés entières sont souvent dégradées ou détruites. Les évaluations des risques que posent ces impacts sur l'environnement sont le fondement de l'action du PNUE. Les conclusions de ces évaluations permettent de catalyser les programmes de redressement permettant de répondre aux impératifs écologiques et d'appuyer des actions prioritaires plus larges en matière de redressement et de développement. Le PNUE aide également les pays à aborder les problèmes de dégradation de l'environnement et de mauvaise gestion, qui constituent des facteurs de risques sous-jacents de catastrophes et de conflits, en fournissant des évaluations des risques, en diffusant les meilleures pratiques dans le domaine de la gestion durable des ressources naturelles et en fournissant un appui technique aux principaux partenaires en matière de réduction des risques, de prévention des crises et de maintien de la paix.

Tableau 14.17 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Inciter les pays à exploiter leurs ressources naturelles de manière viable et à freiner la dégradation de l'environnement, afin de protéger l'être humain contre les causes et les conséquences écologiques des catastrophes et des conflits

Réalisations escomptées du Secrétariat

Indicateurs de succès

a) Amélioration de la capacité des pays d'utiliser la gestion des ressources naturelles et de l'environnement pour prévenir les effets des catastrophes et de conflits et en réduire le risque

a) i) Augmentation de la part des pays vulnérables face aux catastrophes et aux conflits qui progressent d'au moins deux niveaux, avec l'aide du PNUE, dans le cadre de renforcement des capacités nationales concernant la gestion des ressources naturelles et de l'environnement

Mesure des résultats

(Pourcentage de pays vulnérables aux catastrophes et aux conflits qui progressent d'au moins deux niveaux dans le plan-cadre des capacités nationales)

2010-2011 : 75 %

2012-2013 (estimation) : 90 %

2014-2015 (objectif) : 100 %

ii) Accroissement du nombre de politiques, d'orientations, de programmes et de cours de formation des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophes et de conflits qui intègrent les meilleures pratiques en matière de gestion durable des ressources naturelles dans les États fragiles et les régions vulnérables, d'après les rapports et les contributions du PNUE

Mesure des résultats

(Nombre de politiques, d'orientations, de programmes et de cours de formation des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophes et de conflits qui intègrent les meilleures pratiques en matière de gestion durable des ressources naturelles dans les États fragiles et les régions vulnérables)

2010-2011 : 10

2012-2013 (estimation) : 15

2014-2015 (objectif) : 20

b) Amélioration de la capacité des pays de se servir de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement aux fins d'un relèvement durable après une catastrophe ou un conflit

b) Augmentation de la part des pays touchés par une catastrophe ou un conflit qui avancent, avec l'aide du PNUE, d'au moins deux niveaux dans le cadre de renforcement des capacités nationales concernant la gestion des ressources naturelles et de l'environnement

Mesure des résultats

(Pourcentage de pays touchés par des catastrophes ou des conflits qui progressent d'au moins deux niveaux dans le plan-cadre des capacités nationales)

2010-2011 : 75 %

2012-2013 (estimation) : 90 %

2014-2015 (objectif) : 100 %

Facteurs externes

14.70 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les gouvernements manifestent la volonté politique et la diligence nécessaires pour intervenir sur les dimensions environnementales des catastrophes et des conflits; b) les fonds alloués au sous-programme sont d'un montant suffisant pour répondre aux priorités des pays en matière d'environnement, en permettant notamment d'assurer la présence durable du PNUE sur le terrain; c) les principaux processus politiques internationaux intervenant au cours de l'exercice biennal, tels que le cadre de développement pour l'après-2015 et le suivi du cadre d'action de Hyogo sur la réduction des risques de catastrophes,

permettent à l'Organisation des Nations Unies comme aux États Membres de soutenir l'action menée contre les causes et les conséquences environnementales des catastrophes et des conflits.

Produits

14.71 Les produits de l'exercice biennal 2014-2015 seront les suivants :

- a) Activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :
 - i) Missions d'établissement des faits : assistance technique mobilisée et coordonnée rapidement afin d'identifier immédiatement les risques que l'environnement peut faire peser sur la santé des personnes en cas de catastrophes et de conflits et de favoriser les mesures d'atténuation prises par les pays touchés et par les partenaires des Nations Unies (8);
 - ii) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : outils de communication élaborés afin de mieux sensibiliser aux aspects environnementaux des catastrophes et des conflits et de promouvoir la bonne gestion des ressources naturelles comme moyen de réduire le risque de catastrophes et de conflits dans les pays vulnérables (4);
- b) Coopération technique (ressources extrabudgétaires) :
 - i) Services consultatifs : assistance technique et appui en matière de politiques fournis aux pays sortant de crise et aux partenaires des Nations Unies afin d'accroître la viabilité du point de vue écologique des programmes de relèvement et de consolidation de la paix et de favoriser les mesures de protection de l'environnement, l'adoption de démarches d'économie verte et l'élaboration d'une législation en matière d'environnement (6); évaluation des risques et appui en matière de politiques fournis aux pays, régions et partenaires des Nations Unies afin de favoriser la coopération en matière d'environnement, la cohérence au sein du système des Nations Unies et les mesures pratiques d'atténuation visant à intervenir sur les facteurs environnementaux qui contribuent aux risques de catastrophes et de conflits (15); formation et assistance technique sur les cadres institutionnels et juridiques fournies aux pays afin qu'ils soient mieux préparés à répondre aux risques écologiques posés par les accidents industriels et à les atténuer (4);
 - ii) Stages, séminaires et ateliers : informations et formation sur les risques fournies aux pays afin qu'ils soient mieux préparés à faire face aux risques écologiques graves posés par les catastrophes et les conflits et à les atténuer (4);
 - iii) Projets opérationnels : évaluations scientifiques exhaustives sur le terrain menées dans les pays sortant de crise afin de recenser les risques et les opportunités écologiques et de les intégrer dans les stratégies de relèvement et de consolidation de la paix (4).

14.72 La répartition des ressources pour le sous-programme 2 est indiquée dans le tableau 14.18.

Tableau 14.18 Ressources nécessaires : sous-programme 2

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2012-2013	2014-2015 (avant actuali- sation des coûts)	2012-2013	2014-2015
Budget ordinaire				
Postes	410,6	2 612,1	2	9
Autres objets de dépense	83,0	211,6	–	–
Total partiel	493,6	2 823,7	2	9
Ressources extrabudgétaires	51 439,7	40 071,3	46	52
Total	51 933,3	42 895,0	48	61

- 14.73 Le montant de 2 612 100 dollars servira à financer neuf postes (1 D-1, 1 P-5, 4 P-4, 2 P-3 et 1 AL). L'augmentation de 2 201 500 dollars au titre des postes s'explique par la création de deux postes (2 P-4) et la transformation de cinq postes financés au moyen des ressources extrabudgétaires (1 D-1, 1 P-5, 1 P-4 et 2 P-3) en postes financés par le budget ordinaire. Le montant de 211 600 dollars au titre des autres objets de dépense, qui représente une augmentation de 128 600 dollars, servira à financer les honoraires de consultants et d'experts, les frais de voyage du personnel, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement, les fournitures et accessoires, ainsi que le mobilier et le matériel. L'augmentation des ressources afférentes aux postes et aux autres objets de dépense est conforme aux dispositions du paragraphe 4 de la résolution 67/213, par laquelle l'Assemblée générale a décidé de renforcer et revaloriser le PNUE de la manière décrite aux alinéas a) à h) du paragraphe 88 du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable intitulé « L'avenir que nous voulons », qu'elle a fait sien dans sa résolution 66/288.
- 14.74 Selon une déclaration en date du 30 novembre 2012, les incidences de ladite décision de l'Assemblée générale sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 se montent à 34,7 millions de dollars. Sur ce total, une réduction de 4 500 dollars au titre des services contractuels a été opérée, conformément à la résolution 67/248 de l'Assemblée, comme il est indiqué au tableau 14.6 (point 2).
- 14.75 Les ressources extrabudgétaires prévues pour l'exercice biennal 2014-2015, qui s'élèvent à 40 071 300 dollars, seront prélevées sur le Fonds pour l'environnement (17 886 400 dollars), les fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique et les contributions préaffectées (22 184 900 dollars). Ce montant représente une diminution de 11 368 400 dollars par rapport à l'exercice biennal 2012-2013. Le montant prévu au titre des postes, qui est de 13 173 300 dollars, servira à financer 53 postes (2 D-1, 7 P-5, 12 P-4, 8 P-3, 4 P-2 et 20 AL); le montant prévu au titre des autres objets de dépense, qui s'élève à 26 898 000 dollars, contribuera à financer les réalisations escomptées et les produits du sous-programme.

Sous-programme 3 Gestion des écosystèmes

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 4 654 200 dollars

- 14.76 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe à la Division de la mise en œuvre des politiques environnementales. Le mode de gestion des écosystèmes du niveau local au niveau mondial aura des conséquences sur les ressources en eau, la sécurité alimentaire et les autres services rendus par les écosystèmes. Le PNUE fera appel à des experts et des partenaires du monde entier pour aider les pays à optimiser les services écosystémiques, notamment à assurer la maîtrise de l'eau potable et la sécurité alimentaire, par la gestion intégrée des terres et des ressources en eau. Aux côtés de ses partenaires, le PNUE préconisera aussi de prendre en compte les écosystèmes pour optimiser la gestion des côtes, des océans et des stocks de poissons.

Tableau 14.19 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Favoriser la transition vers une conservation et une gestion intégrées des terres, de l'eau et des ressources biologiques pour maintenir la diversité biologique et permettre à tous les pays de bénéficier durablement et équitablement des écoservices

Réalisations escomptées du Secrétariat

Indicateurs de succès

a) Prise en compte accrue par les pays de l'ensemble de l'écosystème pour préserver ses bienfaits et pérenniser la productivité des écosystèmes terrestres et aquatiques

a) Augmentation du nombre de pays qui, avec l'aide du PNUE, prennent en compte l'ensemble de l'écosystème dans leur gestion sectorielle des ressources naturelles classiques

Mesure des résultats

(Nombre de pays qui prennent davantage en compte l'ensemble de l'écosystème dans leur gestion sectorielle des ressources naturelles classiques)

2010-2011 : 13

2012-2013 (estimation) : 16

2014-2015 (objectif) : 24

b) Prise en compte accrue par les pays de l'ensemble de l'écosystème pour préserver les bienfaits des écosystèmes côtiers et marins

b) Augmentation du nombre de pays qui, avec l'aide du PNUE, prennent en compte l'ensemble de l'écosystème pour préserver les bienfaits des écosystèmes côtiers et marins

Mesure des résultats

(Nombre de pays qui prennent davantage en compte l'ensemble de l'écosystème pour préserver les bienfaits des écosystèmes côtiers et marins)

2010-2011 : 7

2012-2013 (estimation) : 7

2014-2015 (objectif) : 16

c) Prise en compte des services et bienfaits fournis par les écosystèmes dans la planification du développement et la comptabilité, particulièrement en ce qui concerne les grands paysages terrestres et marins et l'application des accords multilatéraux sur l'environnement axés sur la diversité biologique et les écosystèmes

c) i) Augmentation du nombre de pays qui, avec l'aide du PNUE, prennent en compte les écosystèmes dans la planification de leur développement

Mesure des résultats

(Nombre de pays qui prennent davantage en compte les écosystèmes dans leurs plans de développement)

2010-2011 : 7

2012-2013 (estimation) : 7

2014-2015 (objectif) : 13

ii) Augmentation du nombre de pays qui, avec l'aide du PNUE, prennent en compte les services prioritaires rendus par les écosystèmes dans l'établissement de leurs comptes et de leurs budgets nationaux

Mesure des résultats

(Nombre de pays qui prennent en compte les services prioritaires rendus par les écosystèmes dans l'établissement de leurs comptes et de leurs budgets nationaux)

2010-2011 : 1

2012-2013 (estimation) : 3

2014-2015 (objectif) : 7

Facteurs externes

14.77 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les États Membres qui veulent demander au PNUE de les aider, par un appui technique, à systématiser la prise en compte des écosystèmes dans l'élaboration de leurs plans de développement nationaux, le font au cours de l'exercice biennal; b) les États Membres montrent leur volonté politique en s'engageant à intégrer les questions d'environnement dans leurs plans nationaux de développement économique; c) les fonds alloués au sous-programme sont suffisants pour permettre aux pays de réaliser leurs objectifs prioritaires en matière d'environnement; et d) les programmes sont établis en fonction des plans de développement établis par l'ONU pour chaque pays, comme les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, et des initiatives de l'Organisation, comme l'Initiative Pauvreté-Environnement.

Produits

14.78 Les produits de l'exercice biennal 2014-2015 seront les suivants :

a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) : groupes spéciaux d'experts : partenariats établis et renforcés pour favoriser l'assimilation d'outils et de méthodes permettant de mettre en place, à l'échelle régionale, nationale et locale, des cadres, des accords et des politiques visant à

améliorer la sécurité alimentaire et la gestion des écosystèmes terrestres et aquatiques (4); partenariats relatifs aux eaux usées et aux déchets marins établis dans le cadre du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres et mesures incitatives définies et mises à l'essai (2);

b) Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :

- i) Publications isolées : avantages de la diversité biologique et des services rendus par les écosystèmes évalués, démontrés et communiqués pour permettre aux pouvoirs publics, aux entreprises et aux consommateurs de prendre des décisions plus éclairées (3); méthodes, partenariats et outils élaborés pour préserver ou rétablir les services rendus par les écosystèmes et faciliter la prise en compte de l'ensemble de l'écosystème dans la conservation et la gestion de ces services (3); méthodes, outils et grandes orientations régionales visant à faire durer la productivité des écosystèmes côtiers et marins et les services qu'ils fournissent, en particulier l'approvisionnement alimentaire, par la prise en compte de l'ensemble de l'écosystème, élaborés et mis à l'essai (3);
- ii) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : assistance technique, partenariats et campagnes de communication ciblées permettant de mieux faire prendre conscience à tous les secteurs de l'importance de la diversité biologique et des services rendus par les écosystèmes pour le développement durable et la réduction de la pauvreté (3);

c) Coopération technique (ressources extrabudgétaires) :

- i) Services consultatifs : appui fourni aux pays pour les aider à prendre des mesures incitatives visant à renforcer les partenariats mondiaux établis dans le cadre du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres, et à assimiler les outils de gestion des écosystèmes mis au point dans les zones côtières en collaboration avec le Programme pour les mers régionales du PNUE (4); complémentarités entre les outils, les démarches et les initiatives multilatérales sur la diversité biologique, la résilience des écosystèmes, l'adaptation aux changements climatiques et la prévention des catastrophes repérées et prises en compte dans les plans de développement, les mesures de réduction de la pauvreté et les partenariats stratégiques en matière d'investissement, comme sont pris en compte les écosystèmes et les obligations en matière de diversité biologique contractées par les pays au titre des accords multilatéraux sur l'environnement (3); appui technique et renforcement des capacités destinés à faciliter l'échange des connaissances, l'évaluation de l'impact des nouvelles solutions en matière de développement et l'utilisation des sciences aux fins d'une gestion efficace de la diversité biologique et des services écosystémiques (3); appui technique fourni aux pays participant au Programme pour les mers régionales pour les aider à prendre en compte les écosystèmes, ainsi que les grandes orientations régionales et mondiales, dans les mesures qu'ils prennent pour préserver les services rendus par les écosystèmes, en particulier la sécurité alimentaire, dans tous les secteurs concernés (2); appui technique fourni aux pays pour les aider à mettre à l'essai des méthodes visant à introduire plus d'équité dans la gestion des écosystèmes, et à traiter les questions de l'accès aux ressources et du partage des bénéfices, du développement et de l'adaptation aux changements climatiques (2); outils, appui technique et partenariats destinés à améliorer la sécurité alimentaire et à préserver la productivité des paysages agricoles par la prise en compte des écosystèmes (3); outils, appui technique et partenariats destinés à améliorer la gestion intégrée des ressources en eau, notamment la qualité de l'eau, par la prise en compte des écosystèmes (3);

- ii) Projets opérationnels : collaboration renforcée avec le secteur privé, dans le cadre de partenariats et de projets pilotes visant à prendre en compte les écosystèmes dans les stratégies et les opérations sectorielles (2); solutions nouvelles visant à améliorer la collaboration entre les municipalités côtières et le secteur privé élaborées et mises à l'essai, le but étant de gérer efficacement les services fournis par les écosystèmes côtiers dans le cadre de stratégies et d'opérations associant le secteur public et le secteur privé (2).

14.79 La répartition des ressources pour le sous-programme 3 est indiquée dans le tableau 14.20.

Tableau 14.20 **Ressources nécessaires : sous-programme 3**

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2012-2013	2014-2015 (avant actuali- sation des coûts)	2012-2013	2014-2015
Budget ordinaire				
Postes	1 865,5	4 330,8	7	15
Autres objets de dépense	70,4	323,4	–	–
Total partiel	1 935,9	4 654,2	7	15
Ressources extrabudgétaires	153 674,6	138 105,9	163	130
Total	155 610,5	142 760,1	170	145

- 14.80 Le montant de 4 330 800 dollars servira à financer 15 postes (1 D-2, 1 D-1, 4 P-5, 5 P-4, 1 P-2, 2 G(AC) et 1 AL). L'augmentation de 2 465 300 dollars à la rubrique Postes s'explique par la création proposée de trois postes (1 P-5 et 2 P-4) et la transformation proposée de cinq postes (1 D-1, 1 P-5 et 3 P-4) financés au moyen des ressources extrabudgétaires en postes imputés sur le budget ordinaire. Les ressources demandées pour les autres objets de dépense, d'un montant de 323 400 dollars, en hausse de 253 000 dollars par rapport à l'exercice biennal précédent, serviront à financer les services de consultants, les voyages, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement, les fournitures et accessoires et le mobilier et le matériel. L'augmentation des ressources demandées au titre des postes et des autres objets de dépense est proposée conformément à la décision que l'Assemblée générale a prise au paragraphe 4 de sa résolution 67/217 de renforcer et revaloriser le PNUE de la manière décrite aux alinéas a) à h) du paragraphe 88 du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons », qu'elle a fait sien dans sa résolution 66/288.
- 14.81 Les ressources extrabudgétaires demandées pour l'exercice biennal 2014-2015, d'un montant de 138 105 900 dollars, seront prélevées sur le Fonds des Nations Unies pour l'environnement (36 830 900 dollars), les fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique et les contributions préaffectées (35 213 000 dollars) et les fonds d'affectation spéciale du FEM (66 062 000 dollars). Ce montant représente une baisse de 15 568 700 dollars par rapport à 2012-2013. Le montant estimatif de 31 503 500 dollars demandé au titre des postes servira à financer 130 postes (2 D-2, 3 D-1, 15 P-5, 31 P-4, 18 P-3, 8 P-2 et 53 AL), et celui de 106 602 400 dollars demandé au titre des autres objets de dépense couvrira les dépenses nécessaires pour réaliser les produits et parvenir aux réalisations escomptées du sous-programme.

Sous-programme 4 Gouvernance environnementale

Ressources nécessaires : 8 943 500 dollars

- 14.82 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe à la Division du droit et des conventions relatifs à l'environnement. L'état de l'environnement dépend en grande partie de la façon dont il est géré. Les politiques publiques et les lois fixent un cadre propice à une amélioration de sa gouvernance. Le PNUE fera en sorte que la gouvernance internationale gagne le plus possible en efficacité en veillant à ce que la question de l'environnement soit traitée de façon plus cohérente par l'ONU et dans les accords multilatéraux sur ce sujet. À l'échelle nationale, le PNUE aidera les pays à élaborer et mettre en œuvre des politiques publiques et des lois destinées à améliorer leur gouvernance environnementale, en leur assurant, en partenariat avec les organismes compétents des Nations Unies, l'appui juridique et technique dont ils ont besoin pour intégrer la question de l'environnement dans leurs politiques de développement.

Tableau 14.21 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Renforcer la complémentarité et la cohérence des activités de gouvernance environnementale afin de faciliter la transition vers la viabilité écologique dans le cadre du développement durable

Réalisations escomptées du Secrétariat

a) Renforcement de la cohérence et de la complémentarité des activités touchant l'environnement qui sont menées par les organismes des Nations Unies et les organes créés en vertu des accords multilatéraux de protection de l'environnement, dans le respect du mandat de chacun

Indicateurs de succès

a) i) Augmentation, grâce aux efforts du PNUE, du nombre d'initiatives conjointes portant sur des problèmes environnementaux qui sont entreprises de manière coordonnée par les organismes des Nations Unies et par les organes créés en vertu des accords multilatéraux de protection de l'environnement

Mesure des résultats

(Nombre de résolutions, de décisions, de déclarations de politique générale et d'autres textes officiels publiés à l'issue des travaux des organes principaux de l'ONU, d'autres organes intergouvernementaux du système et des organes directeurs créés en vertu des accords multilatéraux de protection de l'environnement, qui témoignent des progrès accomplis dans la coordination des travaux menés sur les questions relatives à l'environnement)

2010-2011 : 8

2012-2013 (estimation) : 11

2014-15 (objectif) : 15

ii) Augmentation du nombre d'accords de collaboration avec les secrétariats de certains accords multilatéraux de protection de l'environnement, d'où une cohérence et une complémentarité accrues entre le programme de travail du PNUE et celui de ces secrétariats

Mesure des résultats

(Nombre d'accords conclus par les secrétariats des accords multilatéraux de protection de l'environnement et le secrétariat du PNUE qui ont pour objectif d'améliorer la cohérence et la complémentarité des activités qu'ils mènent pour mettre en œuvre leurs programmes de travail)

2010-2011 : 25

2012-2013 (estimation) : 27

2014-15 (objectif) : 33

b) Renforcement de la capacité des pays d'élaborer des lois et de les faire appliquer, ainsi que de renforcer leurs institutions afin d'atteindre les objectifs arrêtés au niveau international concernant l'environnement et d'honorer les obligations qui leur incombent en la matière

b) i) Augmentation du nombre de mesures juridiques et institutionnelles prises par les pays, avec l'aide du PNUE, pour progresser dans la réalisation des objectifs concernant l'environnement arrêtés au niveau international

Mesure des résultats

(Nombre de politiques publiques, de lois et de mesures administratives et institutionnelles adoptées au niveau national pour réaliser les objectifs énoncés dans les traités ou les instruments internationaux non juridiquement contraignants portant sur l'environnement)

2010-2011 : sans objet

2012-2013 (estimation) : sans objet

2014-15 (objectif) : 20

ii) Augmentation du nombre d'initiatives prises par les pays pour suivre et obtenir ou imposer le respect des obligations internationales en matière de protection de l'environnement, avec l'aide fournie par le PNUE à leur demande

Mesure des résultats

(Nombre de politiques publiques et de mesures juridiques et administratives adoptées au niveau national pour évaluer si le pays respecte et fait respecter les obligations internationales en matière de protection de l'environnement)

2010-2011 : sans objet

2012-2013 (estimation) : 2

2014-15 (objectif) : 4

iii) Augmentation du nombre d'initiatives entreprises et de partenariats établis par les grands groupes et les parties prenantes en vue de soutenir le développement et l'application du droit national et international de l'environnement, avec l'aide du PNUE

Mesure des résultats

(Nombre de partenariats officiels établis entre le PNUE et les grands groupes et autres parties prenantes)

2010-2011 : sans objet

2012-2013 (estimation) : 3

2014-15 (objectif) : 5

c) Augmentation de l'importance donnée à la viabilité écologique dans les politiques et plans de développement nationaux et régionaux

c) i) Augmentation, grâce à l'aide du PNUE et à l'Initiative Pauvreté-Environnement du PNUE et du PNUD, du nombre de plans de développement nationaux et de plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement qui prennent en compte les principes de la viabilité écologique

Mesure des résultats

(Nombre de plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement qui prennent en compte la viabilité écologique)

2010-2011 : 52

2012-2013 (estimation) : 62

2014-15 (objectif) : 87

(Nombre de plans de développement et de budgets nationaux, locaux et sectoriels prenant en compte les questions d'environnement dans une optique favorable aux pauvres, comme le préconise l'Initiative Pauvreté-Environnement)

Mesure des résultats

2010-2011 : 23

2012-2013 (estimation) : 27

2014-15 (objectif) : 44

ii) Augmentation, grâce à l'action du PNUE, du nombre de politiques et de plans issus des forums sous-régionaux et régionaux qui énoncent les principes de la viabilité écologique

Mesure des résultats

(Nombre de politiques et de plans issus des forums régionaux et sous-régionaux qui énoncent les principes de la viabilité écologique)

2010-2011 : sans objet

2012-2013 (estimation) : 5

2014-15 (objectif) : 17

Facteurs externes

14.83 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies :

- a) Les décisions prises à l'issue des débats organisés dans les enceintes intergouvernementales du système des Nations Unies et dans le cadre des accords multilatéraux sur l'environnement montrent bien que les pays sont favorables à une amélioration de la complémentarité et de la cohérence dans le domaine de la gouvernance environnementale et au renforcement du PNUE, dont ils saluent l'importance, comme le préconise le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable;
- b) Les États et les autorités nationales compétentes s'engagent sans réserve à renforcer les mécanismes de gouvernance environnementale mis en place dans le cadre du développement durable et mesurent l'importance des grands groupes et autres parties prenantes dans ces mécanismes.

Produits

14.84 Les produits de l'exercice biennal 2014-2015 seront les suivants : coopération technique (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) : services consultatifs : services juridiques et techniques fournis aux États et aux secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement pour les aider à appliquer ces accords (1); appui juridique et technique fourni à la justice, aux services chargés de l'application des lois et aux représentants de l'État et autres acteurs investis d'un pouvoir juridique pour les aider à renforcer leurs capacités et à mettre la justice, la gouvernance et le droit au service de la viabilité écologique, en particulier par la création d'un réseau institutionnel international conçu pour donner suite au congrès mondial organisé sur ce thème (1); assistance technique et juridique fournie aux pays pour les aider à mettre en œuvre les initiatives visant à suivre et obtenir ou imposer le respect des obligations internationales en matière de protection de l'environnement, y compris celles définies dans les accords multilatéraux sur l'environnement (1); appui fourni aux équipes de pays des Nations Unies et aux processus de programmation conjointe par pays (plans-cadres et plans d'action des Nations Unies pour l'aide au développement et initiatives Unité d'action des Nations Unies) pour les aider à prendre davantage en compte la viabilité écologique et

les priorités énoncées dans les accords multilatéraux sur l'environnement (1); appui fourni aux pays et aux organisations régionales pour les aider à prendre en compte la viabilité écologique et les priorités énoncées dans les accords multilatéraux sur l'environnement dans leurs plans de développement sectoriels et intersectoriels et les instruments financiers destinés à les financer, y compris pour les aider à traiter la question sous l'angle du lien entre pauvreté et environnement (1); appui fourni pour favoriser les échanges sur les questions d'environnement et de développement au niveau des décideurs et des politiques, dans le cadre de débats et de mécanismes ministériels, intergouvernementaux ou multipartites organisés à l'échelon régional et sous-régional (1); assistance technique, services consultatifs et travaux de secrétariat destinés aux mécanismes transfrontières (1); appui technique et services consultatifs inspirés des bonnes pratiques et des modèles définis par les institutions multilatérales compétentes, fournis aux États et aux grands groupes et autres parties prenantes pour les aider à s'investir réellement dans la prise de décisions et favoriser l'accès à l'information et à la justice sur les questions d'environnement (principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement) (1); appui technique fourni aux États pour les aider à élaborer et mettre en œuvre les mesures juridiques et institutionnelles préconisées dans le quatrième Programme pour le développement et l'examen périodique du droit de l'environnement (Programme de Montevideo) (1); appui technique fourni aux États pour les aider à améliorer la cohérence et la complémentarité des activités entreprises pour appliquer les accords multilatéraux sur l'environnement, par la création de mécanismes de collaboration entre le PNUE et les secrétariats de ces accords et par la diffusion d'informations utiles et d'une base de connaissances (1); appui technique fourni aux États pour les aider dans leur prise de décisions au sein des instances intergouvernementales et renforcer la coordination des initiatives conjointes portant sur des questions d'environnement lancées par les organismes des Nations Unies et les accords multilatéraux sur l'environnement (1); appui technique fourni au Groupe de la gestion de l'environnement, au Conseil des chefs de secrétariat et au Groupe des Nations Unies pour le développement pour les aider à élaborer et mettre en œuvre, à l'échelle du système, des stratégies sur l'environnement et les priorités énoncées dans les accords multilatéraux sur l'environnement, notamment l'initiative ONU durable du PNUE, et aux mécanismes de coordination régionale du Groupe des Nations Unies pour le développement et de l'ONU pour les aider à améliorer la cohérence et la complémentarité de leur action sur les questions d'environnement, dans le cadre des politiques et des stratégies régionales de l'ONU (1); appui technique fourni aux États pour les aider à élaborer les objectifs de développement durable, notamment les objectifs environnementaux arrêtés sur le plan international (1).

14.85 La répartition des ressources pour le sous-programme 4 est indiquée dans le tableau 14.22.

Tableau 14.22 **Ressources nécessaires : sous-programme 4**

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2012-2013	2014-2015 (avant actuali- sation des coûts)	2012-2013	2014-2015
Budget ordinaire				
Postes	3 411,4	8 551,6	10	28
Autres objets de dépense	193,8	391,9	–	–
Total partiel	3 605,2	8 943,5	10	28
Ressources extrabudgétaires	82 125,3	49 240,6	167	94
Total	85 730,5	58 184,1	177	122

- 14.86 Le montant de 8 551 600 dollars servira à financer 28 postes (2 D-2, 5 P-5, 12 P-4, 2 P-3, 6 G(AC) et 1 AL). L'augmentation de 5 140 200 dollars à la rubrique Postes s'explique par la création proposée de cinq postes [4 P-4 et 1 G(AC)] et par la transformation proposée de 13 postes [3 P-5, 6 P-4, 1 P-3 et 3 G(AC)] financés au moyen des ressources extrabudgétaires en postes imputés sur le budget ordinaire. Les ressources demandées pour les autres objets de dépense, d'un montant de 391 900 dollars, en hausse de 198 100 dollars par rapport à l'exercice biennal précédent, serviront à financer les services de consultants, les voyages, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement, les fournitures et accessoires et le mobilier et le matériel. L'augmentation des ressources demandées au titre des postes et des autres objets de dépense est proposée conformément à la décision que l'Assemblée générale a prise au paragraphe 4 de sa résolution 67/213 de renforcer et revaloriser le PNUE de la manière décrite aux alinéas a) à h) du paragraphe 88 du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons », qu'elle a fait sien dans sa résolution 66/288.
- 14.87 Dans une déclaration orale datée du 30 novembre 2012, les incidences de cette décision sur le projet de budget-programme pour l'exercice 2014-2015 ont été estimées à 34,7 millions de dollars. Sur ces 34,7 millions de dollars, un montant de 657 700 dollars est à retrancher au titre de la réduction des effectifs [moins 2 postes : 1 P-4 et 1 G(AC)] prévue par la résolution 67/248 de l'Assemblée générale, comme l'indique le tableau 14.6 (rubrique 1).
- 14.88 Les ressources extrabudgétaires demandées pour l'exercice biennal 2014-2015, d'un montant de 49 240 600 dollars, seront prélevées sur le Fonds des Nations Unies pour l'environnement (21 894 600 dollars), les fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique et les contributions préaffectées (27 346 000 dollars). Ce montant représente une baisse de 32 884 700 dollars par rapport à 2012-2013. Le montant estimatif de 22 026 300 dollars demandé au titre des postes servira à financer 94 postes (3 D-1, 7 P-5, 17 P-4, 12 P-3, 18 P-2 et 37 AL), et celui de 27 214 300 dollars demandé au titre des autres objets de dépense couvrira les dépenses nécessaires pour réaliser les produits et parvenir aux réalisations escomptées du sous-programme.

Sous-programme 5

Produits chimiques et déchets

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 3 012 100 dollars

- 14.89 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe à la Division de la technologie, de l'industrie et de l'économie. Les populations continuent de subir les conséquences d'une mauvaise gestion des produits chimiques. Le PNUE jouera un rôle moteur en aidant les pays à mettre en place une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, et fournira un appui technique à ses partenaires pour les inciter à prendre des mesures visant à réduire les risques que présentent ces produits et déchets.

Tableau 14.23 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Favoriser le passage des pays à une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets afin de réduire les effets de ceux-ci sur l'environnement et la santé des populations

Réalisations escomptées du Secrétariat

Indicateurs de succès

a) Renforcement des capacités institutionnelles et des moyens d'action dont disposent les pays aux fins de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, notamment dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions correspondantes des accords multilatéraux sur l'environnement

a) i) Augmentation du nombre de pays qui déclarent avoir adopté, avec l'aide du PNUE, des politiques de gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets

Mesure des résultats

(Nombre de pays qui déclarent avoir adopté de telles politiques)

2010-2011 : 103
 2012-2013 (estimation) : 110
 2014-2015 (objectif) : 125

ii) Augmentation du nombre de pays qui déclarent avoir mis en place, avec l'aide du PNUE, des mesures d'incitation économiques et commerciales, ainsi que des politiques et pratiques commerciales, favorisant une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets

Mesure des résultats

(Nombre de pays qui déclarent avoir mis en place des mesures d'incitation économiques et commerciales ainsi que des politiques et pratiques commerciales de ce type)

2010-2011 : 49
 2012-2013 (estimation) : 55
 2014-2015 (objectif) : 65

iii) Augmentation du nombre de pays qui déclarent utiliser, avec l'aide du PNUE, des systèmes de circulation de l'information industrielle qui incitent à trouver des solutions rationnelles pour le traitement des produits chimiques et des déchets

Mesure des résultats

(Nombre de pays qui déclarent utiliser de tels systèmes de circulation de l'information industrielle)

b) Renforcement de l'utilisation par les pays, y compris les grands groupes et les parties prenantes, des connaissances et outils scientifiques et techniques permettant la gestion rationnelle des produits chimiques et la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement correspondants

2010-2011 : sans objet
2012-2013 (estimation) : 25
2014-2015 (objectif) : 30

b) i) Augmentation du nombre de gouvernements qui utilisent les outils d'évaluation et de gestion des risques fournis par le PNUE pour traiter les questions prioritaires dans le domaine des produits chimiques et s'acquitter de leurs obligations au titre des accords multilatéraux sur l'environnement correspondants

Mesure des résultats

(Nombre de gouvernements qui utilisent les outils d'évaluation et de gestion des risques fournis par le PNUE pour traiter les questions prioritaires dans le domaine des produits chimiques)

2010-2011 : 40
2012-2013 (estimation) : 72
2014-2015 (objectif) : 90

ii) Augmentation du nombre d'entreprises et de secteurs qui utilisent les outils d'évaluation et de gestion des risques fournis par le PNUE pour traiter les questions prioritaires dans le domaine des produits chimiques

Mesure des résultats

(Nombre d'entités du secteur privé qui utilisent les outils d'évaluation et de gestion des risques fournis par le PNUE pour traiter les questions prioritaires dans le domaine des produits chimiques)

2010-2011 : 52
2012-2013 (estimation) : 65
2014-2015 (objectif) : 80

iii) Augmentation du nombre d'organisations de la société civile qui utilisent les outils d'évaluation et de gestion des risques fournis par le PNUE pour traiter les questions prioritaires dans le domaine des produits chimiques, dans le cadre des accords multilatéraux sur l'environnement correspondants

Mesure des résultats

(Nombre d'organisations de la société civile qui utilisent les outils d'évaluation et de gestion des risques fournis par le PNUE pour traiter les questions prioritaires dans le domaine des produits chimiques)

2010-2011 : 58

2012-2013 (estimation) : 70

2014-2015 (objectif) : 90

c) Renforcement de l'utilisation par les pays, y compris les grands groupes et les parties prenantes, des connaissances et outils scientifiques et techniques permettant la gestion rationnelle des déchets et la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement correspondants

c) i) Augmentation du nombre de gouvernements qui se servent des outils et méthodes fournis par le PNUE pour traiter les questions prioritaires dans le domaine des déchets et s'acquitter de leurs obligations au titre des accords multilatéraux sur l'environnement

Mesure des résultats

(Nombre de gouvernements qui se servent des outils et méthodes fournis par le PNUE pour traiter les questions prioritaires dans le domaine des déchets)

2010-2011 : 10

2012-2013 (estimation) : 15

2014-2015 (objectif) : 25

ii) Augmentation du nombre d'entreprises et de secteurs qui se servent des outils et méthodes fournis par le PNUE pour traiter les questions prioritaires dans le domaine des déchets

Mesure des résultats

(Nombre d'entités du secteur privé qui se servent des outils et méthodes fournis par le PNUE pour traiter les questions prioritaires dans le domaine des déchets)

2010-2011 : 10

2012-2013 (estimation) : 15

2014-2015 (objectif) : 30

iii) Augmentation du nombre d'organisations de la société civile qui se servent des outils d'évaluation et de gestion des risques fournis par le PNUE pour traiter les questions prioritaires relatives aux déchets, dans le cadre des accords multilatéraux sur l'environnement correspondants

Mesure des résultats

(Nombre d'organisations de la société civile qui se servent des outils d'évaluation et de gestion des risques fournis par le PNUE pour traiter les questions prioritaires dans le domaine des déchets)

2010-2011 : 8

2012-2013 (estimation) : 18

2014-2015 (objectif) : 30

Facteurs externes

- 14.90 Les activités menées dans le cadre de ce sous-programme donnent suite au rapport du PNUE sur les perspectives mondiales en matière de produits chimiques, qui révèle, preuves à l'appui, une intensification de la production et de l'utilisation des produits chimiques et de la production de déchets, sans que ces substances fassent l'objet d'une gestion efficace. Ces activités sont menées dans le cadre d'alliances stratégiques et de partenariats multipartites auxquels participent des États, des organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales. Pour pouvoir multiplier les services consultatifs et techniques et les formations au renforcement des capacités dans les pays, il faudra notamment que les organismes des Nations Unies coordonnent davantage leurs activités au niveau national.

Produits

- 14.91 Les produits de l'exercice biennal 2014-2015 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) : services fonctionnels pour les réunions : services de secrétariat destinés à l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques et à son mécanisme financier (6); travaux de secrétariat assurés pour les réseaux d'experts qui fournissent des conseils juridiques et des orientations aux pays pour les aider à réduire les risques liés aux substances et aux pratiques recensées par l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques et restreintes ou contrôlées par les accords multilatéraux sur l'environnement (4); travaux de secrétariat assurés pour le Comité de négociation intergouvernemental chargé d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur le mercure, avant l'entrée en vigueur de cet instrument (2);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :
 - i) Publications isolées : évaluations scientifiques et travaux de secrétariat destinés au Partenariat mondial multipartite sur la gestion des déchets pour appeler l'attention sur les déchets et les pratiques préoccupantes concernant leur traitement et coordonner l'action menée dans ce domaine, et pour développer les moyens dont disposent les États, le secteur privé et la société civile pour traiter les déchets de manière rationnelle (2); outils scientifiques permettant de manipuler et de visualiser des ensembles de données mondiales afin d'élaborer des indicateurs et des évaluations concrètes qui déterminent l'efficacité des mesures prises à l'échelle internationale pour gérer les produits chimiques de manière rationnelle (2); élaboration et mise à l'essai de directives techniques sur les meilleures méthodes de gestion de certains flux de déchets, le but étant de favoriser la gestion rationnelle des déchets et l'application des accords multilatéraux sur l'environnement correspondants (2); évaluations thématiques sur les transports écologiques et le sort des produits chimiques, et suivi des tendances en

- matière de production, de manipulation, de transport, d'utilisation, de rejet et d'élimination des produits chimiques, le but étant de stimuler une action concertée sur la gestion des produits chimiques au sein du système des Nations Unies (4);
- ii) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : outils de sensibilisation et programmes d'information mis au point pour informer les parties prenantes sur les solutions rationnelles de gestion de certaines substances (les pesticides, par exemple) et les leur faire adopter (5);
- c) Coopération technique (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) : services consultatifs : mesures prises dans le cadre du Partenariat mondial multipartite sur la gestion des nutriments pour réduire, voire éliminer, si possible, les risques que les nutriments terrigènes font peser sur les milieux aquatiques (4); services centralisés de conseil et d'appui destinés à promouvoir une gestion rationnelle des produits chimiques au niveau national, en lui donnant une place dans les politiques, programmes, instruments et systèmes nationaux régissant la production, l'utilisation, le commerce et le rejet des produits chimiques, et en luttant contre le trafic de produits chimiques (10); services centralisés de conseil et d'appui destinés à faciliter l'élaboration de politiques et de stratégies axées sur une gestion des déchets rationnelle et intégrée (5); méthodes de contrôle et d'évaluation des incidences des mesures prises pour lutter contre les rejets de produits chimiques, mises au point pour contribuer à la gestion rationnelle des substances dangereuses et à l'application des accords multilatéraux sur l'environnement au niveau national (3); action de sensibilisation et d'appui en matière de politiques menée auprès des parties au Protocole de Montréal pour les aider à appliquer les dispositions de ce texte (10); services scientifiques et techniques fournis dans le cadre de partenariats multipartites pour développer les moyens dont disposent les pouvoirs publics, le secteur privé et la société civile pour agir contre les risques liés aux produits chimiques, notamment ceux qui sont recensés dans les accords multilatéraux sur l'environnement correspondants, à savoir le mercure, le plomb et le cadmium, et contre la mauvaise gestion (6); appui scientifique et technique fourni aux partenariats public-privé pour éviter la production de déchets dangereux, par une conception améliorée des produits qui répond aux préoccupations des consommateurs (2); services techniques fournis aux niveaux régional et national, en coopération avec des partenaires d'importance stratégique, pour prouver l'efficacité des techniques rationnelles de gestion des déchets et les mettre en œuvre (4); services techniques fournis aux niveaux régional et national, en coopération avec des partenaires, pour aider les petites et moyennes entreprises à assurer une gestion rationnelle des produits chimiques (4).

14.92 La répartition des ressources pour le sous-programme 5 est indiquée dans le tableau 14.24.

Tableau 14.24 **Ressources nécessaires : sous-programme 5**

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2012-2013	2014-2015 (avant actuali- sation des coûts)	2012-2013	2014-2015
Budget ordinaire				
Postes	410,6	2 715,4	2	10
Autres objets de dépense	28,2	296,7	–	–
Total partiel	438,8	3 012,1	2	10

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2012-2013	2014-2015 (avant actuali- sation des coûts)	2012-2013	2014-2015
Ressources extrabudgétaires	84 784,1	72 827,5	77	69
Total	85 222,9	75 839,6	79	79

- 14.93 Le montant de 2 715 400 dollars servira à financer 10 postes (1 D-1, 2 P-5, 4 P-4, 2 P-3 et 1 AL). L'augmentation de 2 304 800 dollars à la rubrique Postes s'explique par la création proposée de trois postes (1 P-5 et 2 P-4) et par la transformation proposée de cinq postes (1 D-1, 1 P-5, 1 P-4 et 2 P-3) financés au moyen des ressources extrabudgétaires en postes imputés sur le budget ordinaire. Les ressources demandées pour les autres objets de dépense, d'un montant de 296 700 dollars, en hausse de 268 500 dollars par rapport à l'exercice biennal précédent, serviront à financer les services de consultants, les voyages, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement et le mobilier et le matériel. L'augmentation des ressources demandées au titre des postes et des autres objets de dépense est proposée conformément à la décision que l'Assemblée générale a prise au paragraphe 4 de sa résolution 67/213 de renforcer et revaloriser le PNUE de la manière décrite aux alinéas a) à h) du paragraphe 88 du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons », qu'elle a fait sien dans sa résolution 66/288.
- 14.94 Les ressources extrabudgétaires demandées pour l'exercice biennal 2014-2015, d'un montant de 72 827 600 dollars, seront prélevées sur le Fonds des Nations Unies pour l'environnement (31 175 400 dollars), les fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique et les contributions préaffectées (31 401 200 dollars) et les fonds d'affectation spéciale du FEM (10 251 000 dollars). Ce montant représente une baisse de 11 956 600 dollars par rapport à 2012-2013. Le montant estimatif de 16 550 700 dollars demandé au titre des postes servira à financer 69 postes (3 D-1, 9 P-5, 9 P-4, 13 P-3, 6 P-2 et 29 AL), et celui de 56 276 800 dollars demandé au titre des autres objets de dépense couvrira les dépenses nécessaires pour réaliser les produits et parvenir aux réalisations escomptées du sous-programme.

Sous-programme 6 Utilisation efficace des ressources

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 2 965 300 dollars

- 14.95 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe à la Division de la technologie, de l'industrie et de l'économie. Pour faire face au problème pressant de l'augmentation constante des niveaux de consommation des ressources, il faudra faire plus avec moins ou dissocier l'utilisation des ressources et les conséquences environnementales du processus de croissance économique. Le PNUE est bien placé pour aider les pays et les partenaires à passer à une économie verte et à saisir les occasions de promouvoir les investissements non polluants et les emplois verts pour lutter contre la pauvreté et améliorer le bien-être des populations. Il mettra à profit son savoir-faire en matière d'analyse des tendances dans l'extraction et l'utilisation des ressources au niveau mondial pour aider les gouvernements à prendre des décisions en connaissance de cause et à mettre en œuvre des solutions nationales et locales, au moyen d'instruments réglementaires et économiques et d'initiatives de politique générale. S'appuyant sur des analyses scientifiques et macroéconomiques, le PNUE recensera les possibilités d'investissement dans d'autres modèles d'activités et dans les améliorations à apporter aux activités des industries à forte intensité de

ressources, à tous les stades des chaînes d'approvisionnement, en utilisant son pouvoir rassembler pour établir des partenariats qui stimuleront le changement sur le terrain, de la production à la consommation.

Tableau 14.25 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Favoriser la transition vers des modes de production, de traitement et de consommation des biens et services viables qui dissocient la croissance économique de l'exploitation des ressources et de son impact sur l'environnement, tout en améliorant le bien-être des populations

Réalisations escomptées du Secrétariat

a) Mise au point, mise en commun et utilisation par les décideurs d'évaluations, d'études et d'outils scientifiques intersectoriels visant à parvenir à des modes de production et de consommation viables, et à une économie verte, y compris dans le cadre de politiques urbaines axées sur le développement durable et l'élimination de la pauvreté

Indicateurs de succès

a) i) Augmentation du nombre de pays et de villes qui, grâce à l'aide du PNUE, élaborent et intègrent dans leurs politiques la notion d'économie verte et des stratégies et outils visant des modes de production et de consommation viables, en vue du développement durable et de l'élimination de la pauvreté

Mesure des résultats

(Nombres de gouvernements et d'autorités locales ayant élaboré ou commencé à mettre en œuvre des politiques, règles ou instruments économiques favorisant l'utilisation efficace des ressources)

2010-2011 : 10
 2012-2013 (estimation) : 20
 2014-2015 (objectif) : 45

ii) Augmentation du nombre de références aux évaluations et rapports du PNUE faites par des gouvernements, des entreprises et des universités dans leur documentation

Mesure des résultats

(Nombre de références aux évaluations, et aux rapports du PNUE faites par des gouvernements et des entreprises dans leurs documents, des organisations dans leurs rapports et des universités dans leurs publications)

2010-2011 : sans objet
 2012-2013 (estimation) : 8
 2014-2015 (objectif) : 20

b) Renforcement de la prise en compte, dans les politiques sectorielles et les opérations commerciales et financières, des modes de production et de consommation viables et des instruments et méthodes de gestion visant à parvenir à une économie verte, d'un bout à l'autre des chaînes d'approvisionnement mondiales, dans le cadre du développement durable et de l'élimination de la pauvreté

c) Instauration de conditions de plus en plus propices à la promotion de choix de consommation et de modes de vie plus viables

b) Augmentation du nombre de parties prenantes qui déclarent que grâce à l'aide du PNUE, elles ont amélioré leurs pratiques de gestion et font davantage appel, dans le cadre des politiques sectorielles, à des outils et instruments faisant une utilisation efficace des ressources

Mesure des résultats

(Nombre de gouvernements, d'autorités locales, d'entreprises et d'organisations qui, avec l'aide des partenaires et des réseaux techniques du PNUE, déclarent avoir modifié leurs méthodes de gestion, dans le cadre de leurs politiques ou stratégies sectorielles ou de leurs processus internes)

2010-2011 : 60

2012-2013 (estimation) : 70

2014-2015 (objectif) : 200

c) i) Augmentation du nombre d'institutions publiques et d'établissements privés qui, avec l'aide du PNUE, élaborent et mettent en place des politiques et mesures conduisant à des modes de consommation plus viables

Mesure des résultats

(Nombre de gouvernements, d'entreprises et d'organisations qui déclarent avoir changé leurs politiques et leurs stratégies en faveur de modes de consommation et de vie plus viables)

2010-2011 : 20

2012-2013 (estimation) : 40

2014-2015 (objectif) : 70

ii) Augmentation du nombre de projets, dont le PNUE est le catalyseur, lancés par des parties prenantes pour promouvoir des modes de vie plus viables

Mesure des résultats

(Nombre de projets entrepris par les gouvernements concernés pour promouvoir des modes de vie plus viables)

2010-2011 : sans objet

2012-2013 (estimation) : 10

2014-2015 (objectif) : 35

Facteurs externes

14.96 Le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable appelle l'attention sur les possibilités qu'offrent les politiques visant une économie verte en vue du développement durable et de l'élimination de la pauvreté. Grâce à l'adoption du Cadre décennal de programmation, il relance également la dynamique en faveur de modes de production et de consommation viables. Toutefois, le paradigme économique ne changera et les modes de production et de consommation viables ne s'implanteront véritablement que s'il y a soutien et participation des pays, et que les gouvernements et les entreprises, voire l'ensemble de la société, considèrent l'utilisation efficace des ressources comme un atout dans le cadre de la crise financière, et non comme un obstacle.

Produits

14.97 Les produits de l'exercice biennal 2014-2015 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :
 - i) Services fonctionnels pour les réunions : fourniture de services de secrétariat et de mécanismes financiers et de partage de l'information pour appuyer la mise en œuvre du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production viables (8);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :
 - i) Publications isolées : production d'études économiques, commerciales et fiscales, d'analyses et de méthodes visant à partager les connaissances et à aider les gouvernements et les autres parties prenantes à établir et mettre en place des politiques vertes en vue du développement durable et de l'élimination de la pauvreté (3); production d'études sur les comportements des populations face aux modes de vie viables et élaboration d'évaluations politiques connexes fournies aux gouvernements et aux parties prenantes pour les aider à prendre des décisions en connaissance de cause (1); production d'analyses des tendances de la rareté des ressources et mise au point d'outils et de méthodes basés sur l'analyse du cycle de vie à l'intention des entreprises afin qu'elles renforcent les innovations environnementales en faveur du développement durable, à tous les stades des chaînes d'approvisionnement, et améliorent l'évaluation des résultats liés à l'environnement, notamment dans le cadre des informations concernant la viabilité de leurs activités (2); production d'évaluations sur l'utilisation des ressources et présentation aux pays de mesures pouvant les aider dans le cadre de la planification et de la prise de décisions (4); assistance technique, mise au point d'instruments et de pratiques optimales pour les services financiers et les acteurs des marchés financiers afin qu'ils intègrent mieux les questions environnementales et sociales dans leurs pratiques de fonctionnement (3);
 - ii) Communiqués de presse, conférences de presse : mise au point d'outils pédagogiques et de campagnes pour sensibiliser les populations, notamment les jeunes, aux avantages des modes de consommation et de vie plus viables (50);
- c) Coopération technique (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :
 - i) Services consultatifs : établissements de partenariats mondiaux, fourniture d'outils, d'un appui technique et d'un appui aux politiques, aux gouvernements et autres parties prenantes pour qu'ils mettent au point et appliquent des pratiques durables de passation des marchés publics (10); définition d'instruments économiques et politiques, et de

moyens d'action axés sur l'économie verte et des modes de production et de consommation viables, à l'intention des pays et des régions pour les aider dans le cadre de la planification intégrée et du classement prioritaire des grands domaines d'intervention, et de l'élaboration et de la mise à l'œuvre à titre pilote des plans d'action connexes (10); fourniture d'un appui technique aux pays pour qu'ils reproduisent et renforcent les initiatives pilotes axées sur les modes de consommation viables et l'économie verte, menées avec succès, et intègrent l'utilisation efficace des ressources dans les processus du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (10);

- ii) Stages, séminaires et ateliers : présentation d'analyses économiques, fourniture d'un appui technique et d'une assistance générale, et promotion et facilitation de pratiques novatrices dans un certain nombre de chaînes alimentaires pour aider les gouvernements, les entreprises et d'autres acteurs à mettre au point, à adopter et appliquer une gestion plus efficace des ressources et des pratiques agricoles viables, notamment par la réduction des déchets alimentaires (2); fourniture d'analyses économiques, d'un appui technique et d'une assistance générale aux acteurs du secteur du bâtiment et aux gouvernements afin de les aider à élaborer, adopter et appliquer, à tous les stades des chaînes d'approvisionnement, des politiques et des normes d'utilisation efficace des ressources dans le secteur du bâtiment et les matériaux connexes (2); présentation d'analyses économiques, fourniture d'un appui technique et d'une assistance générale aux gouvernements et aux acteurs du secteur du tourisme afin de les aider à élaborer, adopter et appliquer des politiques et des normes pour un tourisme plus viable (2); mise au point, en collaboration avec les gouvernements, les entreprises et d'autres parties prenantes, d'outils et de méthodes d'information basés sur l'analyse du cycle de vie, comme l'utilisation d'écolabels, la certification et les indicateurs de la durabilité des produits (8); fourniture d'un appui aux politiques, de stages et d'une assistance technique aux villes et aux communautés locales pour les aider à passer à des politiques et des pratiques d'utilisation plus efficace des ressources (5); fourniture d'une assistance technique aux niveaux national et régional pour appuyer la mise au point et l'utilisation de techniques et de pratiques de production propres et économes en ressources dans le milieu industriel, notamment dans les petites et moyennes entreprises (10).

14.98 La répartition des ressources pour le sous-programme 6 est indiquée dans le tableau 14.26.

Tableau 14.26 **Ressources nécessaires : sous-programme 6**

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2012-2013	2014-2015 (avant actuali- sation des coûts)	2012-2013	2014-2015
Budget ordinaire				
Postes	376,3	2 600,8	3	11
Autres objets de dépense	57,6	364,5	–	–
Total partiel	433,9	2 965,3	3	11
Ressources extrabudgétaires	72 202,5	73 430,0	84	99
Total	72 636,4	76 395,3	87	110

- 14.99 Le montant de 2 600 800 dollars permettra de financer 11 postes (1 D-1, 2 P-5, 4 P-4, 1 P-3, 1 P-2 et 2 AL). L'augmentation de 2 224 500 dollars au titre des postes s'explique par la proposition de création de quatre postes (1 P-5 et 3 P-4) et de transformation de quatre autres postes (1 D-1, 1 P-5, 1 P-4 et 1 P-3) financés au moyen des ressources extrabudgétaires en postes imputés sur le budget ordinaire. Le montant de 364 500 dollars (comprenant une augmentation de 306 900 dollars) demandé à la rubrique « Autres objets de dépense » permettra de financer les services de consultants, les voyages du personnel, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement, les fournitures et les accessoires, et le mobilier et le matériel. L'augmentation des ressources demandées au titre des postes et des autres objets de dépense donne suite à la décision prise par l'Assemblée générale au paragraphe 4 de sa résolution 67/213 de renforcer et revaloriser le Programme des Nations Unies pour l'environnement de la manière décrite aux alinéas a) à h) du paragraphe 88 du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable intitulé « L'avenir que nous voulons », qu'elle a fait sien dans sa résolution 66/288.
- 14.100 Dans une déclaration orale datée du 30 novembre 2012, les incidences sur le budget-programme de la décision susmentionnée de l'Assemblée générale ont été estimées à 34,7 millions pour l'exercice biennal 2014-2015, montant qui tient compte d'une réduction de 26 500 dollars au titre des services contractuels, en application de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale, comme il est indiqué à la rubrique 2 du tableau 14.6.
- 14.101 Le montant de 73 429 900 dollars prévu au titre des ressources extrabudgétaires pour l'exercice biennal 2014-2015 sera prélevé sur le Fonds des Nations Unies pour l'environnement (45 329 000 dollars), et sur les fonds pour la coopération technique et les crédits réservés (28 100 900 dollars). Ce montant représente une hausse de 1 227 500 dollars par rapport aux ressources extrabudgétaires allouées à ce sous-programme pendant l'exercice biennal 2012-2013. Le montant de 24 906 600 dollars prévu pour les postes financera 99 postes (3 D-1, 12 P-5, 14 P-4, 21 P-3, 16 P-2 et 33 AL) et le montant de 48 523 400 dollars demandé pour les autres objets de dépense permettra d'exécuter les produits et les réalisations escomptées du sous-programme.

Sous-programme 7

État de l'environnement

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 7 802 900 dollars

- 14.102 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe à la Division de l'alerte rapide et de l'évaluation. Le PNUE est l'organisation chef de file du système des Nations Unies chargée de surveiller l'état de l'environnement, tirant parti de ses compétences pour faciliter l'élaboration des politiques aux niveaux mondial, régional et national, et établir le programme mondial pour l'environnement. Il s'appuiera également sur son savoir-faire pour fournir des alertes rapides concernant les nouveaux problèmes liés à l'environnement afin de faciliter la prise de décisions des décideurs et du public.

Tableau 14.27 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Donner aux parties prenantes les moyens de formuler des politiques et de prendre des décisions en toute connaissance de cause, en armant celles-ci d'informations et de connaissances scientifiques et en continuant de surveiller l'état de l'environnement mondial

Réalisations escomptées du Secrétariat

Indicateurs de succès

a) Facilitation de l'élaboration des politiques mondiales, régionales et nationales par la diffusion des informations sur l'environnement sur des plateformes ouvertes

a) i) Augmentation du nombre d'organismes des Nations Unies et de secrétariats d'accords multilatéraux concernant l'environnement qui exploitent les données sur l'évolution de l'état de l'environnement rassemblées par le PNUE pour élaborer leurs politiques

Mesure des résultats

(Nombre d'organismes des Nations Unies et de secrétariats d'accords multilatéraux concernant l'environnement qui reprennent dans leurs déclarations de principe et leurs documents (par exemple, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide à la consolidation de la paix et au développement ou le matériel pédagogique du Groupe des Nations Unies pour le développement) les informations sur des plateformes en ligne et les données sur l'évolution de l'état de l'environnement figurant dans les documents ou rapports du PNUE)

2010-2011 : sans objet
 2012-2013 (estimation) : sans objet
 2014-2015 (objectif) : 10

ii) Augmentation du nombre d'institutions et forums mondiaux, régionaux et nationaux qui exploitent les données sur l'évolution de l'état de l'environnement rassemblées par le PNUE pour élaborer leurs politiques

Mesure des résultats

(Nombre d'institutions et forums mondiaux, régionaux et nationaux qui reprennent dans leurs documents et déclarations de principe, les documents, rapports, discours et communiqués de presse du PNUE sur l'évolution de l'état de l'environnement)

- 2010-2011 : sans objet
2012-2013 (estimation) : sans objet
2014-2015 (objectif) : 30
- b) Prise en compte des nouveaux problèmes liés à l'environnement dans les évaluations et les politiques mondiales, régionales et nationales
- b) Augmentation du nombre de parties prenantes interrogées qui reconnaissent tenir compte des scénarios et des nouveaux problèmes écologiques signalés par le PNUE pour élaborer et évaluer leurs politiques
- Mesure des résultats*
- (Nombre d'organismes des Nations Unies, de secrétariats d'accords multilatéraux concernant l'environnement, d'autres forums et réseaux, d'institutions et de gouvernements nationaux interrogés qui tiennent compte des scénarios et des nouveaux problèmes écologiques signalés par le PNUE pour élaborer et évaluer leurs politiques
- 2010-2011 : sans objet
2012-2013 (estimation) : 3
2014-2015 (objectif) : 10
- Mesure des résultats*
- (Nombre d'organisations intervenant dans le domaine de l'enfance, de la jeunesse et des sports, et des participants à la Journée mondiale de l'environnement qui s'inscrivent sur le site Web du PNUE pour faire part des activités qu'ils entreprennent ou qui communiquent des informations par l'intermédiaire des réseaux du PNUE, comme suite aux messages ciblés ayant trait aux nouveaux problèmes liés à l'environnement)
- 2010-2011 : 4 000
2012-2013 (estimation) : 4 400
2014-2015 (objectif) : 5 000
- c) Renforcement de la capacité des pays de produire, d'obtenir, d'analyser, d'exploiter et de communiquer des informations et connaissances sur l'environnement
- c) i) Augmentation du nombre de pays qui prennent l'initiative de produire, d'analyser, de gérer et d'exploiter les données sur l'environnement présentées de façon à permettre les comparaisons et de mettre ces informations et connaissances à la disposition du public et des dirigeants politiques

Mesure des résultats

[Nombre de pays mettant au point des systèmes d'information et élaborant des documents ou des rapports qui comprennent une analyse des données et des informations provenant du PNUE (par exemple, des citations dans des documents tels que les plans de transition vers une économie verte, ou les plans d'action pour l'atténuation des effets des changements climatiques ou la réduction des risques de catastrophe)]

2010-2011 : sans objet

2012-2013 (estimation) : sans objet

2014-2015 (objectif) : 7

ii) Augmentation du nombre de pays qui diffusent sur des plateformes publiques des données nationales fiables et des informations sur leur environnement particulier présentées de façon à permettre les comparaisons

Mesure des résultats

[Nombre de pays qui présentent de nouveaux ensembles de données environnementales sur des plateformes publiques qui permettent la comparaison (par exemple, sites Web, portails d'information ou de présentation de données)]

2010-2011 : sans objet

2012-2013 (estimation) : sans objet

2014-2015 (objectif) : 7

iii) Augmentation du nombre de grands groupes et parties prenantes interrogés qui déclarent participer à la production, à la diffusion et à l'exploitation d'informations liées à l'environnement présentées sur des plateformes publiques

Mesure des résultats

(Nombre de grands groupes et parties prenantes accrédités répondant à des enquêtes, qui déclarent participer à la production, à la diffusion et à l'exploitation d'informations liées à l'environnement présentées sur des plateformes publiques)

2010-2011 : sans objet
2012-2013 (estimation) : sans objet
2014-2015 (objectif) : 35

Mesure des résultats

(Augmentation du nombre de grandes publications du PNUE disponibles dans d'autres langues que l'anglais, accessibles sur des plateformes en ligne)

2010-2011 : sans objet
2012-2013 (estimation) : 2
2014-2015 (objectif) : 5

Facteurs externes

- 14.103 Les facteurs externes qui pourraient présenter un risque sont les suivants : la volonté des gouvernements d'assurer l'accès, par l'intermédiaire de plateformes interactives, aux principales données environnementales et socioéconomiques nécessaires pour mener des évaluations; la qualité des données et des informations fournies par les propriétaires des données (gouvernements, institutions et établissements de recherche); et l'utilisation active par les gouvernements, dans leurs processus de décision et d'élaboration des politiques, des données et des informations accessibles grâce au PNUE.

Produits

- 14.104 Les produits de l'exercice biennal 2014-2015 seront les suivants :
- a) Activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :
 - i) Publications isolées : rapports d'évaluation intégrée (rapport sur l'avenir de l'environnement et les questions d'égalité des sexes, atlas, informations en ligne et ensembles de données régulières sur des indicateurs de base afin de produire des informations scientifiques, environnementales, économiques et sociales fiables, utiles pour la prise de décisions (6);
 - ii) Activités techniques : présentation et diffusion en plusieurs langues et à divers publics cibles (gouvernements, universités, organismes des Nations Unies, médias et grand public) des informations sur l'environnement recueillies par le PNUE (13); recensement ou élaboration de pratiques optimales au niveau mondial afin de renforcer les capacités et l'accès des gouvernements, des grands groupes et d'autres parties prenantes aux outils de gestion de l'information, et fourniture d'un appui technique pour produire, valider, faciliter, consulter et diffuser des données et des informations environnementales intégrées (6); adaptation, renforcement et diffusion de méthodes, normes, outils et stratégies, notamment ceux utilisés pour les objectifs environnementaux, ayant fait l'objet d'un accord international, qui figurent dans le cinquième rapport sur l'avenir de l'environnement mondial, afin d'aider différents publics cibles à produire, valider, consulter, comprendre et utiliser les informations liées à l'environnement (6); mise en place de plateformes en ligne opérationnelles ouvertes au public, donnant accès à des données et des informations environnementales, aux niveaux mondial, régional et national fournies par le PNUE et ses partenaires pour répondre aux besoins de différents groupes d'utilisateurs (2); mise au point d'outils et

de processus structurés aux fins du recensement, de l'analyse et de la communication de l'information sur les nouveaux problèmes liés à l'environnement de portée mondiale et régionale, et fourniture d'un appui pour leur application (7); élaboration d'activités de sensibilisation ciblées pour informer les parties prenantes des nouveaux problèmes liés à l'environnement (6); mise au point de technologies et renforcement des capacités afin de se tenir au courant des informations sur les nouveaux problèmes liés à l'environnement et de les utiliser dans le cadre de la prise de décisions et de l'élaboration des politiques (24);

- b) Coopération technique (ressources extrabudgétaires) :
- i) Services consultatifs : fourniture d'un appui technique afin de permettre aux entités des Nations Unies, notamment aux équipes de pays des Nations Unies et aux secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement, d'utiliser les données sur les tendances environnementales observées par le PNUE pour susciter le débat, à un niveau élevé, sur la viabilité du point de vue écologique afin d'influencer l'élaboration des politiques et des programmes (12);
 - ii) Stages, séminaires et ateliers : fourniture aux grands groupes et parties prenantes d'informations ciblées, de connaissances, de méthodes et d'un appui technique pour consulter, produire et diffuser efficacement des informations sur l'environnement afin d'améliorer la prise de décisions dans le cadre de l'élaboration des politiques aux niveaux mondial, régional et national (3); mise au point d'outils et de méthodes de communication et de sensibilisation adaptés, établissement de mécanismes, de réseaux et de produits visant à renforcer les capacités aux niveaux national, régional et mondial (5); renforcement des capacités des grands groupes et parties prenantes en matière d'évaluation et d'utilisation d'informations et de connaissances environnementales, en recensant les pratiques optimales mondiales en matière de consultation et d'utilisation de l'information et en organisant des stages de formation ciblés et des activités de renforcement des capacités (12);
 - iii) Projets opérationnels : renforcement des capacités des forums régionaux, institutions nationales, grands groupes et autres parties prenantes pour leur permettre de mieux exploiter les informations, les connaissances et les observations concernant l'environnement qui figurent dans les principaux rapports d'évaluation du PNUE (le cinquième rapport sur l'avenir de l'environnement mondial, par exemple), dans le cadre des processus régionaux et nationaux d'élaboration des politiques et de planification (5).

14.105 La répartition des ressources pour le sous-programme 7 est indiquée dans le tableau 14.28.

Tableau 14.28 **Ressources nécessaires : sous-programme 7**

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2012-2013	2014-2015 (avant actuali- sation des coûts)	2012-2013	2014-2015
Budget ordinaire				
Postes	–	5 148,1	–	16
Autres objets de dépense	–	2 654,8	–	–
Total partiel	–	7 802,9	–	16

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2012-2013	2014-2015 (avant actuali- sation des coûts)	2012-2013	2014-2015
Ressources extrabudgétaires	–	33 689,9	–	43
Total	–	41 492,8	–	59

- 14.106 Le montant de 5 148 100 dollars permettra de financer 16 postes [3 D-1, 2 P-5, 6 P-4, 4 P-3 et 1 G(AC)], dont 2 nouveaux postes (1 P-5 et 1 P-3) et 14 postes (3 D-1, 1 P-5, 6 P-4, 3 P-3 et 1 G(AC)) financés au moyen des fonds extrabudgétaires qu'il est proposé d'imputer sur le budget ordinaire. Ces postes transformés seront transférés du sous-programme 1 au sous-programme 6. Le montant de 2 654 800 dollars prévu pour les autres objets de dépense couvrira les services de consultants, les voyages du personnel, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement, les fournitures et les accessoires, et le mobilier et le matériel. L'augmentation des ressources demandées au titre des postes et des autres objets de dépense donne suite à la décision prise par l'Assemblée générale au paragraphe 4 de sa résolution 67/213 de renforcer et revaloriser le Programme des Nations Unies pour l'environnement de la manière décrite aux alinéas a) à h) du paragraphe 88 du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable intitulé « L'avenir que nous voulons », qu'elle a fait sien dans sa résolution 66/288.
- 14.107 Dans une déclaration orale datée du 30 novembre 2012, les incidences sur le budget-programme de la décision susmentionnée de l'Assemblée générale ont été estimées à 34,7 millions pour l'exercice biennal 2014-2015, montant qui tient compte d'une réduction de 750 000 dollars (2 postes P-4 et services contractuels), en application de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale, comme il est indiqué à la rubrique 2 du tableau 14.6.
- 14.108 Le montant de 33 689 900 dollars prévu au titre des ressources extrabudgétaires pour l'exercice biennal 2014-2015 sera prélevé sur le Fonds des Nations Unies pour l'environnement (16 767 600 dollars), ainsi que sur les fonds pour la coopération technique et les crédits réservés (16 922 300 dollars). Le montant de 9 683 700 dollars prévu pour les postes financera 43 postes (1 D-1, 4 P-5, 7 P-4, 8 P-3, 3 P-2 et 20 AL) et le montant de 24 006 200 dollars demandé pour les autres objets de dépense permettra d'exécuter les produits et les réalisations escomptées du sous-programme.

D. Appui au programme

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 2 248 300 dollars

- 14.109 L'appui au programme concerne les services fournis par le Bureau des opérations du PNUE, les fonctions d'appui assurées dans chaque division et celles fournies par des prestataires de services à l'extérieur du PNUE, principalement l'Office des Nations Unies à Nairobi. Le Bureau des Opérations est responsable de l'élaboration des modalités de travail en matière de planification stratégique et de suivi, de la sélection et de la gestion des partenariats, de la gestion financière et des ressources humaines, de la mobilisation des ressources et de l'appui informatique; il exerce des fonctions de contrôle et donne à la direction des informations qui lui permettent d'évaluer les résultats du PNUE et de veiller à ce que les règles et les normes soient respectées dans l'organisation. Il est chargé aussi d'améliorer l'application du principe de la responsabilité, notamment en octroyant de nouvelles délégations de pouvoirs et en s'acquittant d'activités essentielles de vérification du respect des règles, de contrôle et d'établissement de rapports à ce

sujet. Il coordonne et facilite les échanges du PNUE avec les organes de contrôle tels que le Bureau des services de contrôle interne et le Comité des commissaires aux comptes, sachant que la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) à partir du 1^{er} janvier 2014 et la mise en service d'Umoja, nouveau progiciel de gestion intégré du Secrétariat, vers le milieu de 2014, auront des incidences majeures sur le fonctionnement du Secrétariat de l'ONU.

- 14.110 La Section de l'assurance qualité définit les pratiques de fonctionnement standard pour la planification stratégique, les programmes et les projets du PNUE et gère les processus d'examen et d'approbation connexes. Elle définit également les pratiques de fonctionnement pour l'analyse des programmes, le suivi de leur exécution et l'établissement des rapports et veille à la qualité des rapports sur les projets et les programmes. Elle a le pouvoir et les moyens de veiller à la qualité des programmes et des projets, et de l'exécution des programmes.
- 14.111 La Section de la mobilisation des ressources, des partenariats avec les donateurs et des contributions est chargée de faciliter, d'appuyer et de coordonner les activités entreprises par les directeurs de programme du PNUE en vue de mobiliser des ressources, l'objectif étant de garantir un financement suffisant et prévisible, en particulier au moyen du Fonds des Nations Unies pour l'environnement, de fonds d'affectation spéciale et de fonds réservés. Pour ce faire, elle entretient d'étroites relations avec les donateurs et les directeurs de programme, noue avec les gouvernements et d'autres donateurs des partenariats stratégiques à l'appui des programmes et projets prioritaires du PNUE, veille à la diversification des sources de financement en s'assurant le soutien de nouveaux donateurs et d'acteurs non étatiques, et fournit des renseignements sur les donateurs et les programmes ainsi que des outils de mobilisation de ressources.
- 14.112 Le Bureau des opérations est également chargé de la gestion stratégique des ressources financières, humaines et informatiques du PNUE, veillant à ce qu'elles soient alignées sur les besoins programmatiques et les objectifs stratégiques tels que l'égalité des sexes sur le lieu de travail. Il travaille en étroite coopération avec l'Office des Nations Unies à Nairobi et les autres entreprises qui fournissent des services à l'ONU dans les domaines suivants : comptabilité, états de paie et paiements, recrutement et services au personnel, perfectionnement du personnel, administration de réseaux et d'autres systèmes, informatique, achats et tenue à jour de l'inventaire. Il travaille également avec l'Office des Nations Unies à Nairobi pour ce qui est des relations avec le pays hôte, de la gestion des bâtiments, de la gestion des conférences, des services médicaux et de la sûreté et de la sécurité.
- 14.113 Le Bureau des opérations devrait faciliter, à l'échelle de l'institution, la mise en œuvre de la stratégie opérationnelle à moyen terme pour la période 2014-2017. Il faudra pour cela que les approches axées sur les résultats soient pleinement intégrées, tant du point de vue stratégique qu'opérationnel. Le but de la stratégie est de faire en sorte que toutes les mesures de planification et d'exécution prises dans l'organisation – planification des programmes, mobilisation, allocation et gestion des ressources humaines et financières, ou gestion des partenariats, gestion des risques, suivi et évaluation – comportent des objectifs qui se renforcent mutuellement de sorte que le PNUE puisse améliorer les services qu'il fournit à d'autres organismes des Nations Unies et aux pays, dans le cadre d'une approche axée sur les résultats. L'appui au programme est conçu de façon à garantir la qualité et la transparence dans la planification et la mise en œuvre des programmes du PNUE ainsi que dans la gestion connexe des ressources financières, humaines et informatiques, et des partenariats, pour obtenir les résultats fixés dans le programme de travail et la stratégie à moyen terme.
- 14.114 Le PNUE institutionnalisera également les mesures de protection environnementales et sociales tenant compte de l'égalité des sexes afin de réduire les risques liés à la viabilité environnementale et sociale. Il s'attache à faire en sorte que les questions d'égalité des sexes soient pleinement

intégrées dans ses programmes, ses politiques et sa stratégie opérationnelle. Une nouvelle politique d'égalité des sexes et un plan d'action seront élaborés, qui mettront l'accent sur l'intégration des questions d'égalité des sexes dans le domaine des ressources humaines, de la planification et de la mise en œuvre des programmes et projets et dans les processus de suivi et d'évaluation.

14.115 La répartition des ressources pour le sous-programme est indiquée dans le tableau 14.29.

Tableau 14.29 Ressources nécessaires : appui au programme

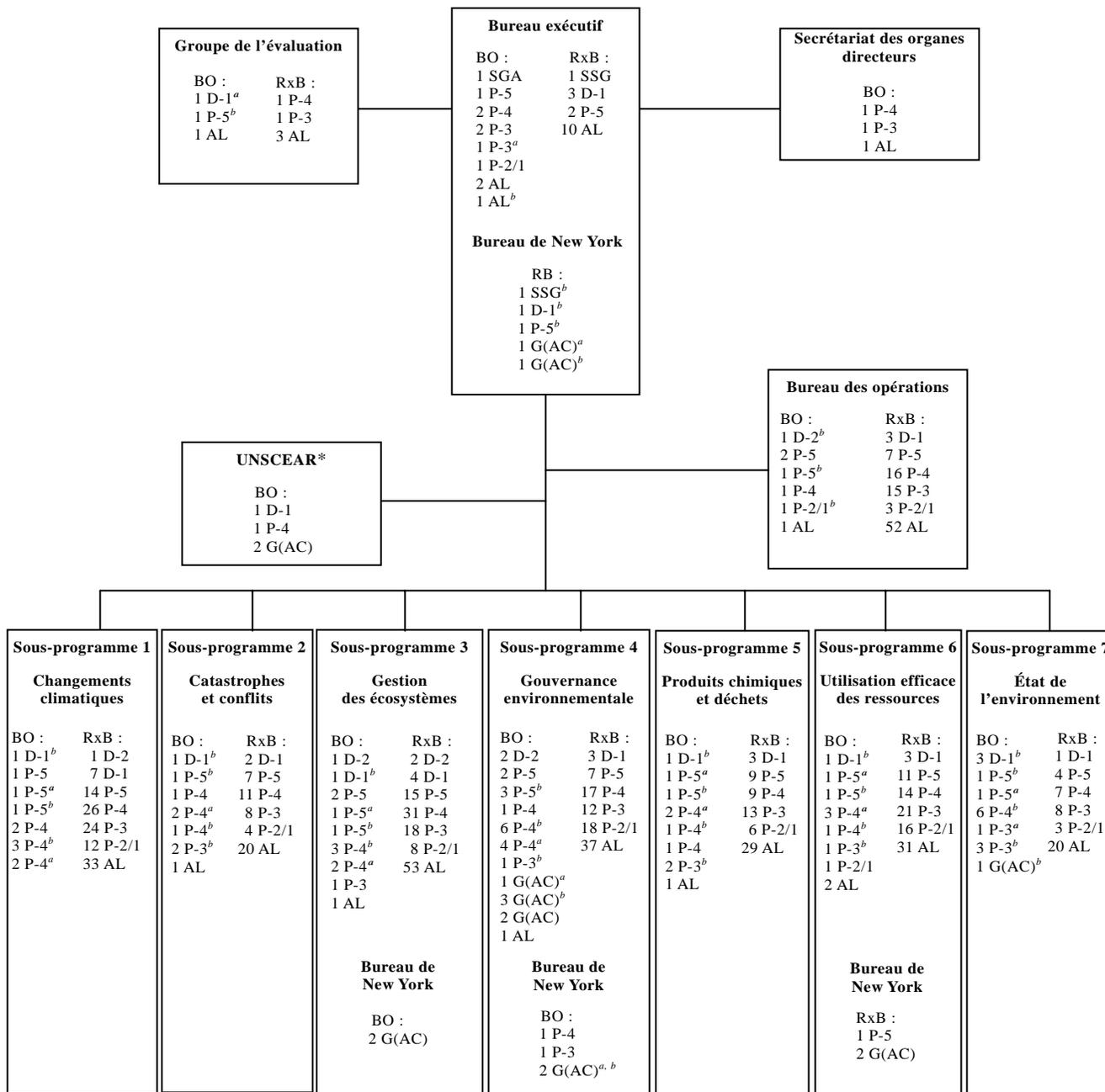
Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2012-2013	2014-2015 (avant actuali- sation des coûts)	2012-2013	2014-2015
Budget ordinaire				
Postes	1 154,6	2 194,3	4	7
Autres objets de dépense	35,0	54,0	–	–
Total partiel	1 189,6	2 248,3	4	7
Ressources extrabudgétaires	31 314,8	38 206,1	100	96
Total	32 504,4	40 454,4	104	103

14.116 Le montant de 2 194 300 dollars permettra de financer sept postes (1 D-2, 3 P-5, 1 P-4, 1 P-2 et 1 AL). L'augmentation de 1 039 700 dollars au titre des postes s'explique par la proposition de transformer trois postes (1 D-2, 1 P-5 et 1 P-2) financés au moyen des ressources extrabudgétaires en postes imputés sur le budget ordinaire. Le montant de 54 000 dollars (comprenant une augmentation de 19 000 dollars) demandé au titre des autres objets de dépense permettra de couvrir les services de consultants, les voyages du personnel, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement, les fournitures et les accessoires, et le mobilier et le matériel. L'augmentation des ressources demandées au titre des postes et des autres objets de dépense donne suite à la décision prise par l'Assemblée générale au paragraphe 4 de sa résolution 67/213 de renforcer et revaloriser le Programme des Nations Unies pour l'environnement de la manière décrite aux alinéas a) à h) du paragraphe 88 du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable intitulé « L'avenir que nous voulons », qu'elle a fait sien dans sa résolution 66/288.

14.117 Le montant de 38 206 100 dollars prévu au titre des ressources extrabudgétaires pour l'exercice biennal 2014-2015 sera prélevé sur le Fonds des Nations Unies pour l'environnement (15 311 900 dollars) ainsi que sur les fonds réservés à l'appui au programme (22 894 200 dollars). Le montant de 20 177 600 dollars prévu au titre des postes permettra de financer 96 postes (3 D-1, 7 P-5, 16 P-4, 15 P-3, 3 P-2 et 52 AL), soit 4 postes en moins. Le montant demandé au titre des autres objets de dépense (18 028 500 dollars) permettra de couvrir les dépenses liées à l'exécution du programme de travail de la Section. Il servira à rembourser les services rendus au PNUE par l'Office des Nations Unies à Nairobi, l'Office des Nations Unies à Genève, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et d'autres prestataires de services administratifs, et à couvrir les coûts liés au passage aux normes IPSAS et à Umoja, les crédits nécessaires à la formation et au renforcement des capacités ayant déjà été prévus dans le montant proposé pour les ressources extrabudgétaires.

Annexe I

Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2014-2015



* Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants.

^a Création de poste.

^b transformation de postes financés au moyen des ressources extrabudgétaires en postes imputés sur le budget ordinaire.

Annexe II

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Comité des commissaires aux comptes

(A/65/5/Add.6, chap. II)

Le Comité recommande au PNUE de mettre au point un plan de financement pour ses charges à payer au titre des prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite et de le soumettre à son conseil d'administration et à l'Assemblée générale pour examen et approbation (par. 112).

Dans son rapport sur l'exercice biennal 2010-2011, le Comité a estimé que le PNUE devait attendre l'avis du Siège de l'ONU avant de prendre des mesures en la matière. De son côté, le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité a demandé à l'Assemblée générale de lui donner des orientations, ce que cette dernière n'a pas encore fait.

Comité des commissaires aux comptes

(A/67/5/Add.6 et Corr.1, chap. II)

Le Comité recommande au PNUE : a) de continuer à examiner la nature des relations qu'il entretient avec chacun des accords multilatéraux sur l'environnement, en tenant dûment compte de ce que certains ont déjà mis en œuvre des procédures susceptibles de les placer hors de son contrôle opérationnel et financier; et b) de déterminer, aux fins du passage aux normes IPSAS, si les accords multilatéraux sur l'environnement concernés demeurent sous son contrôle opérationnel et financier (par. 46).

Le PNUE a délégué des pouvoirs aux chefs de secrétariat de chacun des accords multilatéraux sur l'environnement, tout en signifiant clairement que le Directeur exécutif du PNUE restait seul décisionnaire pour les questions administratives et financières. Il est également entré en concertation avec les secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement en vue de signer un mémorandum d'accord confirmant que ces derniers sont placés sous son contrôle opérationnel et financier.

Le Comité recommande que le PNUE demande à l'Office des Nations Unies à Nairobi (ONUN) d'améliorer à l'avenir l'information donnée dans ses états financiers : a) en assortissant l'état I d'une note de bas de page précisant le montant des économies liées à l'annulation d'engagements au titre d'exercices antérieurs et aux projets toujours en cours; et b) en modifiant la rubrique « Engagements d'exercices antérieurs : économies réalisées ou annulations » de l'état I de façon que le solde ne se rapporte qu'aux projets achevés (par. 51).

Le PNUE et l'ONUN n'ont pas accepté cette recommandation. Les états financiers du PNUE suivent la présentation utilisée dans les états financiers de l'Organisation (Vol. I), qui ne contient pas cette note de bas de page. En acceptant cette recommandation, le PNUE et l'ONUN ne respecteraient plus les présentations et structures établies. Il convient de noter que l'annulation des engagements qui ne sont plus valides, qui est prévue par le Règlement financier et règles de gestion financière, s'applique à tous les organismes du Secrétariat de l'ONU et n'est donc pas propre aux états financiers du PNUE. C'est pourquoi ce dernier et l'ONUN n'acceptent pas cette recommandation.

Le Comité recommande au PNUE d'examiner la possibilité de mettre en place des procédures qui permettent de réduire les risques de change, sous réserve des orientations données par le Siège de l'ONU et de l'examen des coûts et des avantages (par. 66).

Le Comité recommande au PNUE de mettre au point un plan de financement pour ses charges à payer au titre des prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite et de le soumettre à son conseil d'administration et à l'Assemblée générale pour examen et approbation. Il sait que le PNUE devra prendre l'avis du Siège de l'ONU sur cette question (par. 69).

Le Comité recommande que le PNUE et l'ONUN désignent chacun une personne qualifiée pour suivre l'incidence des fluctuations de change sur les soldes de liquidités convertis en dollars des États-Unis et indiquer à l'équipe de direction toute mesure nécessaire pour éviter des pertes (par. 74).

Le Comité recommande que le PNUE, en liaison avec l'ONUN, demande des éclaircissements au Siège de l'ONU sur les moyens de gérer les risques de change concernant tous les soldes importants dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis détenus dans les trésoreries communes (par. 76).

Le Comité recommande au PNUE d'examiner toutes les avances versées à ses partenaires d'exécution et de récupérer toutes les sommes qui ne doivent pas être dépensées dans une période raisonnable, n'excédant pas six mois en tout état de cause (par. 79).

Le PNUE a pris les mesures qui s'imposaient pour réduire l'important solde en euros qu'il détenait à la fin de 2011. Au mois de décembre 2012, ce solde avait baissé de 47 %. Le PNUE a demandé à l'ONUN de convertir en dollars des États-Unis tous les euros qui lui avaient été versés (à l'exception de ceux versés par la Commission européenne). Conformément à la résolution 67/246 de l'Assemblée générale, le Siège de l'ONU étudie la possibilité de recourir aux achats à terme pour protéger l'Organisation de la fluctuation des taux de change.

Le Département de la gestion est en train de mettre au point des directives pour le Secrétariat de l'ONU en matière de financement de l'assurance maladie après la cessation de service. Le PNUE compte s'y conformer, y compris en ce qui concerne les ressources extrabudgétaires, en proposant à l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement de les adopter dès qu'elles auront été approuvées par l'Assemblée générale.

L'ONUN et le PNUE ont chargé des personnes de suivre la fluctuation du taux de change de l'euro par rapport au dollar des États-Unis. Le PNUE procède à un suivi hebdomadaire, tandis que l'ONUN calcule périodiquement les incidences à certaines périodes de l'année. Des mesures sont régulièrement recommandées au Directeur exécutif.

Conformément à la résolution 67/246 de l'Assemblée générale, le Siège de l'ONU étudie la possibilité de recourir aux achats à terme pour protéger l'Organisation de la fluctuation des taux de change.

Le PNUE a réduit les avances versées à ses partenaires d'exécution et continue de les contrôler.

Le Comité recommande au PNUE d'examiner avec l'ONUN tous les comptes sans justificatifs apparaissant dans ses livres et de nettoyer ces derniers en procédant aux sorties de bilan voulues (par. 83).

Le Comité recommande au PNUE de renforcer, avec l'aide de l'ONUN, les contrôles de la saisie et de la comptabilisation des biens et de remédier aux causes de l'omission de certains biens dans les registres d'inventaire observée en 2010-2011 (par. 90).

Le Comité recommande au PNUE de commencer à mettre au point et à appliquer une stratégie de gestion des risques organisationnels et d'établir en 2012 un plan précis de mise en œuvre comprenant un échéancier et établissant précisément les responsabilités de cette mise en œuvre (par. 93).

Le Comité recommande que le PNUE :
a) demande aux fonctionnaires appelés à présenter des demandes d'achat de soumettre à la Section des achats de l'ONUN toutes celles qui relèvent de l'autorité déléguée à cette dernière, afin qu'elle seule puisse s'engager auprès des fournisseurs, conformément aux règles en vigueur; b) revoie régulièrement, au moins chaque trimestre, son utilisation des dérogations et approbations a posteriori pour s'assurer qu'elles sont justifiées (par. 102).

Le PNUE et l'ONUN ont collaboré pour déterminer où imputer les écritures comptables correspondant aux sorties de bilan voulues, et procéder à celles-ci.

L'ONUN et le PNUE ont renforcé et supervisé les contrôles de la saisie et de la comptabilisation des biens du PNUE et remédié aux causes de l'omission de certains biens dans les registres d'inventaire, grâce à l'installation dans la base de données de gestion des actifs, d'un logiciel de gestion des immobilisations (Hardcat) permettant une exploitation et une présentation précises et claires des données. Tous les biens durables que le PNUE possède dans les bureaux hors Siège sont à présent enregistrés dans la base de données, et l'inventaire est actualisé tous les six mois.

Un projet de plan de gestion des risques organisationnels a été présenté à l'équipe dirigeante du PNUE, qui est en train de l'examiner en concertation directe avec le responsable de la gestion des risques au Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion du Siège de l'ONU, afin de veiller au respect des normes du Secrétariat de l'ONU. Par ailleurs, dans le cadre de sa gestion des risques, le PNUE a, en mars 2013, achevé la mise au point du plan de continuité de ses opérations.

a) Le Bureau des opérations du PNUE a lancé un vaste programme de renforcement des capacités à l'intention des spécialistes de la gestion administrative et des administrateurs de programme. Ce programme comprend des activités de formation, des directives et des modèles, qui visent à faire en sorte que les rôles et les responsabilités soient bien compris et assumés conformément au Manuel des achats. À la fin 2013, ce programme aura été étendu à près de 80 % des opérations d'achat du PNUE.

b) Le Bureau des opérations du PNUE a, en concertation avec l'ONUN, édicté une directive de portée générale sur les dérogations à la procédure d'adjudication. Avec l'organigramme des tâches et le modèle de demande qui l'accompagnent, cette directive garantit que le Bureau des opérations examinera chaque demande et en rendra compte à la Division concernée. La directive requiert que chaque demande précise les articles du Règlement financier et des règles de gestion financière invoqués et justifie du bien-fondé des coûts et, en cas de demande

Le Comité recommande au PNUE de s'entendre avec l'ONUN, d'ici à la fin 2012, sur un plan d'exécution détaillé et chiffré couvrant tous les aspects de la mise en application des normes IPSAS et fixant les objectifs clefs à atteindre avant l'établissement des premiers états financiers conformes aux normes IPSAS en 2014 (par. 107).

Le Comité recommande au PNUE de préciser son plan de financement de la mise en application des normes IPSAS, en lien avec l'ONUN, d'ici à la fin 2012 (par. 110).

Le Comité recommande au PNUE de définir clairement, dans les futures propositions de projets, les niveaux de références, les objectifs, les sources d'information et les méthodes à utiliser pour mesurer les progrès accomplis par rapport aux résultats escomptés (par. 121).

Le Comité recommande au PNUE de faire en sorte : a) que les chefs de projet indiquent à l'équipe de direction tous les projets qui n'avancent pas de façon satisfaisante – du point de vue des délais, des coûts et/ou de la qualité – et les causes des problèmes rencontrés, et proposent des mesures pour y remédier; et b) que l'équipe de direction examine les progrès accomplis pour déterminer si les mesures proposées ont été prises en considération et demande qu'il soit rendu compte de ces mesures dans le cadre des rapports sur l'exécution des programmes (par. 127).

présentée a posteriori, explique les raisons pour lesquelles elle est présentée à ce moment, ses incidences financières et les mesures prises pour éviter que cela se reproduise. Une fois la demande examinée, le Directeur du Bureau des opérations décide de l'opportunité de la présenter au Bureau exécutif pour approbation ou annulation.

Par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les services clients d'ONU-Habitat, de l'ONUN et du PNUE, ces deux derniers ont accepté de fournir les ressources nécessaires à l'application des normes IPSAS.

Voir la réponse ci-dessus.

Les propositions soumises au Comité d'examen des projets doivent désormais définir des niveaux de référence, des objectifs, des sources d'information et des méthodes à utiliser.

La direction du PNUE fait régulièrement le point avec les directeurs de division sur les projets qui n'avancent pas de façon satisfaisante – du point de vue des délais, des coûts et/ou de la qualité – et sur les causes des problèmes rencontrés et les mesures proposées pour y remédier.

Le système de gestion de l'information relative aux programmes est en train d'être modifié, de manière à répertorier automatiquement les projets à risque et les mesures prises en matière de gestion. Les directeurs de division et la direction pourront consulter ces renseignements via les tableaux de bord du système où sont affichées les informations clefs les plus récentes concernant le dossier de projets du PNUE.

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Le Comité recommande au PNUE de veiller à ce que son équipe de direction examine les résultats obtenus et les progrès accomplis dans l'application de son plan stratégique, au moins tous les six mois, et présente des éléments justifiant de cet examen, ainsi que toutes les mesures devant être prises (par. 129).

Le Comité recommande au PNUE de déterminer d'ici à la fin de 2012 la meilleure façon d'intégrer les leçons tirées de l'expérience dans les dossiers de projets, en chargeant les sections compétentes de prendre des mesures pratiques pour améliorer ce qui peut l'être (par. 134).

Au moment de l'audit final du Comité, le PNUE avait commencé à appliquer cette recommandation.

Le Bureau des opérations du PNUE est en train, en concertation avec l'ONUN et les divisions et sections du PNUE compétentes, de traduire les enseignements tirés des récentes évaluations en programmes de formation ciblés à l'intention du personnel du PNUE. Les formations sont assurées, dans la mesure du possible, par des spécialistes internes. En cas de besoin, des consultants externes sont sollicités. Certaines de ces formations, comme celles qui portent sur la gestion axée sur les résultats et sur l'accueil des nouveaux fonctionnaires, sont déjà dispensées, tandis que d'autres formations prioritaires (comme l'institutionnalisation de la problématique hommes-femmes ou la formation des spécialistes de la gestion des fonds et des questions administratives) sont prévues pour le deuxième semestre de 2013.

Une évaluation d'ensemble de la stratégie de formation du PNUE est par ailleurs en cours. Elle passe notamment en revue les meilleures pratiques, les politiques et les programmes mis en œuvre dans d'autres organismes des Nations Unies, dans le but de les adopter tout en les adaptant. Chaque fois que cela sera possible, les programmes de formation existants seront repris afin de compléter les programmes de formation propres au PNUE.

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(A/66/7)

Le Comité consultatif a bon espoir que les recommandations du Bureau des services de contrôle interne seront examinées avec soin et que le prochain projet de budget rendra compte des mesures prises en conséquence (par. IV.60).

Le PNUE a renforcé son système d'évaluation et fait notamment en sorte que ses programmes de travail s'accompagnent dorénavant systématiquement de plans d'évaluation inscrits au budget qui permettent d'évaluer les résultats de l'organisation par rapport aux prévisions. Le PNUE est en train d'évaluer la mise en œuvre de son programme de travail pour l'exercice biennal 2012-2013, et s'intéresse notamment aux sous-programmes et aux projets. Le Bureau de l'évaluation a récemment terminé une évaluation à mi-parcours de la stratégie de

Le Comité consultatif a bon espoir que l'établissement du Bureau des opérations renforcera plus avant la capacité du PNUE à s'acquitter dûment de ses mandats. Il attend avec intérêt d'évaluer l'efficacité de la nouvelle composante dans le cadre de son examen du projet de budget-programme pour l'exercice 2014-2015 (par. IV.63).

l'organisation à moyen terme pour l'exercice 2010-2013, dont les conclusions, ainsi que celles de l'évaluation des sous-programmes, ont directement servi au PNUE pour élaborer sa stratégie à moyen terme pour la période 2014-2017 et son programme de travail pour l'exercice biennal 2014-2015. Conformément à la politique d'évaluation du PNUE, les conclusions ont été communiquées au Comité des représentants permanents et ont joué un rôle important dans les consultations tenues avec les représentants permanents lors de l'élaboration de la nouvelle stratégie à moyen terme et du nouveau programme de travail.

L'établissement du Bureau des opérations a renforcé plus avant la capacité du PNUE à s'acquitter dûment de ses mandats. Le Bureau a renforcé le système de planification des programmes, grâce à l'adoption d'une méthode de budgétisation davantage axée sur les résultats et au rapprochement des produits et des résultats. Il fait également office de secrétariat pour l'examen des projets et des partenariats du PNUE, améliorant les méthodes d'évaluation d'élaboration des projets et de partenariat. Il a également amélioré les méthodes de contrôle dans le contexte de la gestion axée sur les résultats, et il est à présent en mesure de fournir aux dirigeants du PNUE des informations plus cohérentes pour faciliter les contrôles et de leur signaler les projets qui n'avancent pas de manière satisfaisante. Il a contribué à systématiser l'emploi de son système de gestion de l'information relative aux programmes pour le suivi des projets et des programmes. L'exécution du budget est davantage mise en relation avec l'exécution des programmes dans le rapport sur l'exécution des programmes. La mobilisation et la répartition des ressources au niveau institutionnel sont structurées de manière à mieux cibler les principaux déficits de ressources qui pourraient nuire à la réalisation des résultats prévus.

Annexe III

Produits de l'exercice 2012-2013 non reconduits en 2014-2015

<i>A/66/6 (Sect. 14), paragraphe</i>		<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
Direction exécutive et administration : Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants				
14.56 a)	Services fonctionnels pour les sessions annuelles du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants (2012 et 2013)		1	Achevé
14.56 a)	Rapport annuel à l'Assemblée générale sur les travaux de la session annuelle du Comité scientifique et sur les nouveaux problèmes liés aux sources de rayonnements ionisants et aux effets de ces rayonnements (2012 et 2013)		1	Achevé
14.56 a)	Élaboration des documents scientifiques demandés par le Comité scientifique en vue de leur examen lors de ses sessions annuelles (2012 et 2013)		1	Achevé
14.56 b)	Rapport pour 2012 du Comité scientifique comprenant trois annexes scientifiques sur les sujets suivants : a) l'évaluation des dommages éventuels dus à l'exposition à des rayonnements et imputabilité des effets sur la santé (en réponse à la résolution 62/100 de l'Assemblée générale); b) les incertitudes concernant les estimations des risques de cancer dus à l'exposition aux rayonnements ionisants; c) l'actualisation de la méthode d'estimation des taux d'exposition dus à des rejets provenant de centrales nucléaires		1	Achevé
14.56 b)	Rapport pour 2013 du Comité scientifique, comprenant quatre annexes scientifiques sur les sujets suivants : a) l'évaluation des niveaux d'exposition aux rayonnements ionisants provenant de la production d'électricité; b) l'exposition accrue aux sources naturelles de rayonnements du fait des activités humaines; c) les effets biologiques des principaux émetteurs internes; et d) l'exposition aux rayonnements en milieu médical		1	Achevé
14.56 b)	Diffusion des résultats des évaluations menées par le Comité scientifique dans les principales enceintes scientifiques et publiques, y compris au treizième congrès de l'Association internationale pour la protection contre les rayonnements, qui se tiendra en 2012		1	Achevé
Total partiel			6	
Sous-programme 6, utilisation efficace des ressources				
14.92 b)	Les pratiques novatrices dans le domaine de la production agroalimentaire et de la gestion de la chaîne de distribution alimentaire sont promues et aidées grâce au renforcement des capacités des pays fournisseurs et à la concertation sur les voies pouvant mener à la viabilité à long terme, y compris, le cas échéant, les outils et labels permettant de formuler les problèmes d'exploitation des ressources sur toute la chaîne de valorisation et d'aider les gouvernements et les consommateurs à prendre en compte les conséquences des pratiques agroalimentaires sur le plan des ressources.		1	Achevé
Total partiel			1	
Total			7	

Annexe IV

Créations et transformations de postes proposées pour l'exercice biennal 2014-2015

<i>Poste</i>	<i>Lieu d'affectation</i>	<i>Classe</i>	<i>Composante ou sous-programme</i>	<i>Statut</i>
1. Directeur	New York	SSG	Direction exécutive et administration	Transformation
2. Chef du Bureau de l'évaluation	Nairobi	D-1	Direction exécutive et administration	Création
3. Directeur adjoint	New York	D-1	Direction exécutive et administration	Transformation
4. Administrateur de programmes (hors classe)	New York	P-5	Direction exécutive et administration	Transformation
5. Conseiller principal pour la problématique hommes-femmes	Nairobi	P-5	Direction exécutive et administration	Transformation
6. Administrateur des programmes pour la problématique hommes-femmes	Nairobi	P-3	Direction exécutive et administration	Création
7. Assistant administratif	New York	G(AC)	Direction exécutive et administration	Transformation
8. Assistant administratif	New York	G(AC)	Direction exécutive et administration	Création
9. Assistant administratif	Nairobi	AL	Direction exécutive et administration	Transformation
10. Directeur régional	Bangkok	D-1	Changements climatiques	Transformation
11. Administrateur des programmes (hors classe) pour les changements climatiques	Nairobi	P-5	Changements climatiques	Transformation
12. Chef du bureau sous-régional	Brasilia	P-5	Changements climatiques	Création
13. Coordonnateur régional pour les questions relatives au changement climatique, à l'utilisation efficace des ressources et aux produits chimiques	Washington	P-4	Changements climatiques	Transformation
14. Coordonnateur régional pour les questions relatives au changement climatique	Panama	P-4	Changements climatiques	Transformation
15. Coordonnateur régional pour les questions relatives au changement climatique, et à l'utilisation efficace des ressources	Genève	P-4	Changements climatiques	Transformation

Titre IV **Coopération internationale pour le développement**

<i>Poste</i>	<i>Lieu d'affectation</i>	<i>Classe</i>	<i>Composante ou sous-programme</i>	<i>Statut</i>
16. Coordonnateur régional pour les questions relatives au changement climatique	Nairobi	P-4	Changements climatiques	Création
17. Coordonnateur régional pour les questions relatives au changement climatique	Bangkok	P-4	Changements climatiques	Création
18. Directeur régional	Genève	D-1	Catastrophes et conflits	Transformation
19. Administrateur des programmes (hors classe) pour les catastrophes et les conflits	Nairobi	P-5	Catastrophes et conflits	Transformation
20. Coordonnateur régional pour les affaires humanitaires dans le domaine des catastrophes et des conflits	Panama	P-4	Catastrophes et conflits	Création
21. Coordonnateur régional pour les affaires humanitaires dans le domaine des catastrophes et des conflits	Bangkok	P-4	Catastrophes et conflits	Transformation
22. Coordonnateur régional pour les affaires humanitaires dans le domaine des catastrophes et des conflits	Nairobi	P-4	Catastrophes et conflits	Création
23. Coordonnateur régional pour les affaires humanitaires dans le domaine des catastrophes et des conflits	Genève	P-3	Catastrophes et conflits	Transformation
24. Coordonnateur régional pour les affaires humanitaires dans le domaine des catastrophes et des conflits	Manama (Bahreïn)	P-3	Catastrophes et conflits	Transformation
25. Directeur régional	Manama	D-1	Gestion des écosystèmes	Transformation
26. Administrateur des programmes (hors classe) pour les écosystèmes et la biodiversité	Nairobi	P-5	Gestion des écosystèmes	Transformation
27. Chef du Bureau sous-régional	Kingston	P-5	Gestion des écosystèmes	Création
28. Coordonnateur régional pour les questions relatives aux écosystèmes et à la biodiversité	Panama	P-4	Gestion des écosystèmes	Transformation
29. Coordonnateur régional pour les questions relatives aux écosystèmes et à la biodiversité	Bangkok	P-4	Gestion des écosystèmes	Transformation
30. Coordonnateur régional pour les questions relatives aux écosystèmes et à la biodiversité	Genève	P-4	Gestion des écosystèmes	Transformation

Chapitre 14 Environnement

<i>Poste</i>	<i>Lieu d'affectation</i>	<i>Classe</i>	<i>Composante ou sous-programme</i>	<i>Statut</i>
31. Coordonnateur régional pour les questions relatives aux écosystèmes et à la biodiversité	Manama	P-4	Gestion des écosystèmes	Création
32. Coordonnateur régional pour les questions relatives aux écosystèmes et à la biodiversité	Nairobi	P-4	Gestion des écosystèmes	Création
33. Administrateur de programmes (hors classe)	Nairobi	P-5	Gouvernance environnementale	Transformation
34. Administrateur de programmes (hors classe)	Nairobi	P-5	Gouvernance environnementale	Transformation
35. Administrateur de programmes (hors classe)	Genève	P-5	Gouvernance environnementale	Transformation
36. Coordonnateur du développement régional	Panama	P-4	Gouvernance environnementale	Création
37. Coordonnateur du développement régional	Genève	P-4	Gouvernance environnementale	Création
38. Coordonnateur du développement régional	Nairobi	P-4	Gouvernance environnementale	Création
39. Coordonnateur du développement régional	Bangkok	P-4	Gouvernance environnementale	Transformation
40. Coordonnateur du développement régional	Manama	P-4	Gouvernance environnementale	Transformation
41. Coordonnateur régional pour les questions relatives au droit et à la gouvernance de l'environnement	Panama	P-4	Gouvernance environnementale	Création
42. Coordonnateur régional pour les questions relatives au droit et à la gouvernance de l'environnement	Bangkok	P-4	Gouvernance environnementale	Transformation
43. Coordonnateur régional pour les questions relatives au droit et à la gouvernance de l'environnement	Nairobi	P-4	Gouvernance environnementale	Transformation
44. Coordonnateur régional pour les questions relatives au droit et à la gouvernance de l'environnement	Genève	P-4	Gouvernance environnementale	Transformation
45. Fonctionnaire régional de l'information	Genève	P-4	Gouvernance environnementale	Transformation
46. Coordonnateur régional pour les questions relatives au droit et à la gouvernance de l'environnement	Manama	P-3	Gouvernance environnementale	Transformation

Titre IV **Coopération internationale pour le développement**

<i>Poste</i>	<i>Lieu d'affectation</i>	<i>Classe</i>	<i>Composante ou sous-programme</i>	<i>Statut</i>
47. Assistant administratif	Washington	G(AC)	Gouvernance environnementale	Création
48. Assistant (programmes)	Genève	G(AC)	Gouvernance environnementale	Transformation
49. Assistant (programmes)	Genève	G(AC)	Gouvernance environnementale	Transformation
50. Assistant (programmes)	Washington	G(AC)	Gouvernance environnementale	Transformation
51. Directeur régional	Nairobi	D-1	Produits chimiques et déchets	Transformation
52. Administrateur des programmes (hors classe) pour les produits chimiques et les déchets	Nairobi	P-5	Produits chimiques et déchets	Transformation
53. Chef du Bureau sous-régional	Apia (Samoa)	P-5	Produits chimiques et déchets	Création
54. Coordonnateur régional pour les questions relatives aux produits chimiques et aux déchets	Panama	P-4	Produits chimiques et déchets	Création
55. Coordonnateur régional pour les questions relatives aux produits chimiques et aux déchets	Bangkok	P-4	Produits chimiques et déchets	Transformation
56. Coordonnateur régional pour les questions relatives aux produits chimiques et aux déchets	Nairobi	P-4	Produits chimiques et déchets	Création
57. Coordonnateur régional pour les questions relatives aux produits chimiques et aux déchets	Genève	P-3	Produits chimiques et déchets	Transformation
58. Coordonnateur régional pour les questions relatives aux produits chimiques et aux déchets	Manama	P-3	Produits chimiques et déchets	Transformation
59. Directeur régional	Panama	D-1	Utilisation efficace des ressources	Transformation
60. Administrateur des programmes (hors classe) pour l'utilisation efficace des ressources	Nairobi	P-5	Utilisation efficace des ressources	Transformation
61. Chef du Bureau sous-régional	Abidjan (Côte d'Ivoire)	P-5	Utilisation efficace des ressources	Création
62. Administrateur des programmes relatifs à l'initiative ONU durable	Genève	P-4	Utilisation efficace des ressources	Transformation

Chapitre 14 Environnement

<i>Poste</i>	<i>Lieu d'affectation</i>	<i>Classe</i>	<i>Composante ou sous-programme</i>	<i>Statut</i>
63. Coordonnateur régional pour les questions relatives à l'utilisation efficace des ressources	Bangkok	P-4	Utilisation efficace des ressources	Création
64. Coordonnateur régional pour les questions relatives à l'utilisation efficace des ressources	Nairobi	P-4	Utilisation efficace des ressources	Création
65. Coordonnateur régional pour les questions relatives à l'utilisation efficace des ressources	Panama	P-4	Utilisation efficace des ressources	Création
66. Coordonnateur régional pour les questions relatives au changement climatique et à l'utilisation efficace des ressources	Manama	P-3	Utilisation efficace des ressources	Transformation
67. Scientifique en chef	Nairobi	D-1	État de l'environnement	Transformation
68. Directeur de la communication et de l'information	Nairobi	D-1	État de l'environnement	Transformation
69. Directeur régional	Washington	D-1	État de l'environnement	Transformation
70. Administrateur des programmes (hors classe) relatifs à l'Interface science-politique	Nairobi	P-5	État de l'environnement	Transformation
71. Chef du Bureau sous-régional	Almaty (Kazakhstan)	P-5	État de l'environnement	Création
72. Fonctionnaire régional de l'information	Bangkok	P-4	État de l'environnement	Transformation
73. Coordonnateur régional des questions liées à l'Interface science-politique	Bangkok	P-4	État de l'environnement	Transformation
74. Coordonnateur régional des questions liées à l'Interface science-politique	Nairobi	P-4	État de l'environnement	Transformation
75. Coordonnateur régional des questions liées à l'Interface science-politique	Panama	P-4	État de l'environnement	Transformation
76. Fonctionnaire régional de l'information	Panama	P-4	État de l'environnement	Transformation
77. Coordonnateur régional des questions liées à l'Interface science-politique	Genève	P-4	État de l'environnement	Transformation
78. Fonctionnaire régional de l'information	Manama	P-3	État de l'environnement	Création
79. Fonctionnaire régional de l'information	Washington	P-3	État de l'environnement	Transformation
80. Coordonnateur régional des questions liées à l'Interface science-politique	Manama	P-3	État de l'environnement	Transformation
81. Fonctionnaire de l'information	New York	P-3	État de l'environnement	Transformation

Titre IV Coopération internationale pour le développement

<i>Poste</i>	<i>Lieu d'affectation</i>	<i>Classe</i>	<i>Composante ou sous-programme</i>	<i>Statut</i>
82. Assistant administratif	Washington	G(AC)	État de l'environnement	Transformation
83. Directeur du Bureau des opérations	Nairobi	D-2	Appui au programme	Transformation
84. Chef du Groupe des finances	Nairobi	P-5	Appui au programme	Transformation
85. Fonctionnaire d'administration (adjoint de 1 ^{re} classe)	Nairobi	P-2	Appui au programme	Transformation
